



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain sur la
Migration et le Développement



Produit de connaissances Rabat Process | Présidence
du Processus de Rabat du gouvernement du Nigeria

PRODUIT DE CONNAISSANCES D'ABUJA SUR LA RÉINTÉGRATION DURABLE

Coopérer pour une réintégration durable :
Vers des systèmes nationaux de réintégration pilotés
par les pays d'origine



Publié par

International Centre for Migration Policy Development
2 Place du Champ de Mars, 4e étage
1050 Bruxelles, Belgique

Cette publication est produite dans le cadre du Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (le Processus de Rabat), mis en œuvre par l'ICMPD dans le cadre du Programme de soutien au Dialogue UE-Afrique sur la migration et à la mobilité, financé par l'Union européenne.

Citation proposée

ICMPD (2026), « Le document de référence d'Abuja sur la réintégration durable. Coopérer pour une réintégration durable : Vers des systèmes nationaux de réintégration pilotés par les pays d'origine ».
Disponible sur www.rabat-process.org/fr/repertoire-de-documents

Auteur

Cédric Dekeyser

Révisé par

Nazanine Nozarian, Laura Arana, Aurelie Duray

Mise en page et conception

Ira Olaleye, Eschborn

© 2026, Centre international pour le développement des politiques migratoires.
Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, copiée ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement ou par tout système de stockage et de récupération d'informations, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits d'auteur.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'ICMPD et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

Mentions légales concernant les cartographies

Les cartes sont utilisées à des fins d'illustration seulement. Leur utilisation n'implique aucune prise de position quant à l'appartenance politique ou autre des pays ou territoires par le Processus de Rabat, le Centre international pour le développement des politiques migratoires ou l'Union européenne.

*Cette publication contient plusieurs citations provenant d'informateurs clés (présentées dans cette couleur). Afin de garantir la confidentialité, toutes les personnes ayant fourni ces citations restent anonymes et les citations qui leur sont attribuées sont indiquées par un astérisque.

Janvier 2026

Remerciements



Le Secrétariat du Processus de Rabat a le plaisir de présenter ce Produit de connaissances sur la Réintégration durable. Cette publication vise à soutenir les gouvernements partenaires dans le renforcement de leurs approches politiques et programmatiques en matière de réintégration, ainsi que l'ensemble des acteurs engagés dans la gouvernance migratoire. S'inscrivant dans la reconnaissance partagée, au sein des partenaires du Processus de Rabat, de l'importance d'une coopération entre les différents niveaux de gouvernance pour favoriser des résultats en matière de réintégration durable, cette publication vise à contribuer aux échanges en cours sur les systèmes de réintégration durable, en mettant particulièrement l'accent sur des approches nationales, inclusives et coordonnées.

Le Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat) est un dialogue intergouvernemental sur la migration établi en 2006 dans l'objectif de promouvoir le dialogue, l'échange et la coopération sur les questions migratoires entre les pays situés le long de la route migratoire ouest-africaine. Aujourd'hui, le Dialogue rassemble 57 pays partenaires d'Europe ainsi que d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre, en plus de la Commission européenne et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) assure le Secrétariat du Processus de Rabat, soutenant sa mise en œuvre en facilitant les échanges entre partenaires et en contribuant à la production de connaissances à travers des activités thématiques et le développement d'outils analytiques et de publications, telles que ce produit de connaissances.

Cette publication s'appuie sur une recherche documentaire approfondie et des entretiens menés avec des acteurs clés et des experts de la réintégration entre mars et septembre 2025. Elle reflète les priorités exprimées par les pays partenaires du Processus de Rabat et s'inscrit dans la continuité des orientations politiques adoptées dans le cadre du Dialogue, notamment celles du Plan d'action de Cadix 2023–2027. Le Secrétariat espère que ce produit de connaissances constitue une ressource utile pour les décideurs et praticiens, et qu'il contribue à poursuivre le dialogue et l'apprentissage mutuel entre les partenaires du Processus de Rabat.

Le Secrétariat du Processus de Rabat tient à exprimer sa profonde gratitude aux points focaux nationaux des pays partenaires du Dialogue ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes ayant participé au processus de consultation. Leur engagement constant et leurs contributions ont été déterminants pour le développement de ce travail. Le Secrétariat adresse également ses vifs remerciements aux experts ayant pris part au processus d'examen par les pairs, en particulier l'Ambassadrice Catherine Udida, Alexander Oturu, Aurélie Sgro, Charlotte Gaudion et Justine Rubira, pour la qualité de leurs observations. Enfin, le Secrétariat souhaite remercier tout spécialement Cédric Dekeyser, auteur principal de ce produit de connaissances, pour son expertise et ses analyses, ainsi que Nazanine Nozarian, Spécialiste principale du retour et de la réintégration à l'ICMPD, dont les travaux de recherche et les apports techniques ont été essentiels à l'élaboration de cette publication. Enfin, le Secrétariat souhaite également exprimer sa profonde reconnaissance à la Présidence nigérienne pour son soutien constant, sa vision stratégique et son engagement soutenu tout au long de l'élaboration de cette publication, durant son mandat à la tête du Processus de Rabat.

Acronymes

ARVR	Aide au retour volontaire et à la réintégration
BAOS	Bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi des Sénégalais de l'extérieur et des migrants (Sénégal)
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DG HOME	Direction générale des migrations et des affaires intérieures
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DG MENA	Direction générale Moyen-Orient et Afrique du Nord
FFUE	Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes des migrations irrégulières et des personnes déplacées en Afrique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit
GTT	Groupe de travail technique
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
MCR	Mécanisme national de référence
MDA.....	Ministères, départements et agences
MEAL.....	Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
NCFRMI.....	Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées (Nigeria)
OI.....	Organisation internationale
OIM.....	Organisation internationale pour les migrations
ONG.....	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OTE	Office des Tunisiens à l'Etranger
PPRRM.....	Programme pour la protection, le retour et la réintégration des migrants
RRR.....	Retour, réadmission et réintégration
SOP	Procédures opérationnelles standard
UA	Union Africaine
UE	Union européenne

Contenu

Remerciements	3
Acronymes	4
Avant-propos	7
I Introduction	8
1 Contexte	9
L'importance du retour et de la réintégration pour les pays de destination, de transit et d'origine	9
Dialogues interrégionaux sur le retour et la réintégration	11
2 Présentation du document de connaissances	11
Objectif	11
Méthodologie	12
II Une réintégration non durable ?	14
1 À quoi ressemble la réintégration durable ?	15
2 Défis et obstacles à une réintégration durable	16
Défis affectant la durabilité des résultats de la réintégration des individus	16
Difficultés affectant la viabilité des services et programmes de réintégration	18
3 S'appuyer sur les systèmes nationaux de réintégration pour favoriser la durabilité	21
III Promouvoir des systèmes de réintégration robustes pilotés et gérés par les pays d'origine	24
1 Éléments constitutifs des systèmes nationaux de réintégration	25
2 Appropriation	35
3 Soutien externe	37
IV Cette approche devrait-elle être adoptée à l'échelle globale ? Limites de cette approche	44
1 Une approche qui n'est pas universellement adéquate ou pertinente	45
2 Compétences et responsabilisation : une préoccupation commune	46
3 Gérer le continuum retour-réintégration	47
4 Viabilité financière et intérêts stratégiques	49
5 Confiance des migrants et acceptation des systèmes pilotés par les pays d'origine	50
6 Perspectives futures : un changement complet ou un équilibre pragmatique ?	51
V Conclusions principales	54
Ressources clés	59
Notes de fin	60
Annexe ► Entités consultées	63
Pays partenaires du Processus de Rabat	63
Institutions régionales	63
Organisations internationales	63
Groupe de réflexion et de recherche	64
Etude de terrain au Nigeria	64



Avant-propos

par la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (NCFRMI)

Le produit de connaissances d'Abuja sur la réintégration durable – Coopérer pour une réintégration durable : Vers des systèmes nationaux de réintégration pilotés par les pays d'origine représente une contribution importante sous la présidence nigériane du Processus de Rabat. Il reflète notre aspiration à renforcer la gouvernance des migrations par la coopération, l'échange de connaissances et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Il convient de noter qu'à un moment où la dynamique migratoire devient de plus en plus complexe, la nécessité de systèmes de réintégration durables, pilotés au niveau national et soutenus au niveau mondial, n'a jamais été aussi urgente. Cette publication fournit une analyse opportune et équilibrée des diverses perspectives entourant les approches de réintégration pilotées par les pays d'origine. Il met en lumière à la fois les opportunités et les défis liés au développement de structures inclusives, coordonnées et adaptées aux réalités des migrants de retour et de leurs communautés.

Le produit de connaissances d'Abuja s'appuie sur les voix et les expériences des parties prenantes à travers l'Afrique et l'Europe, y compris les gouvernements, les praticiens, les experts et les partenaires, dont l'engagement enrichit notre compréhension de ce qu'implique une réintégration efficace et durable. Il ne s'agit pas d'une conclusion, mais d'une base à partir de laquelle le dialogue, la recherche et la collaboration futurs peuvent se développer.

En sa qualité de Présidence du Processus de Rabat, le Nigeria est honoré de contribuer à cette

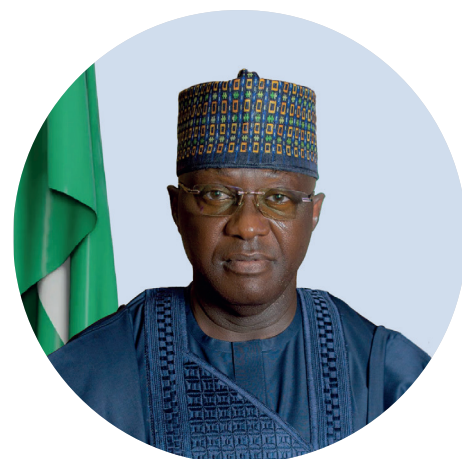
conversation en pleine évolution et de souligner l'importance des partenariats qui placent les pays d'origine au cœur de la planification et de la mise en œuvre de la réintégration. Les idées contenues dans cette publication soulignent que la réintégration réussit le mieux lorsqu'elle est prise en charge par le pays, fondée sur des données probantes et soutenue par un effort collectif.

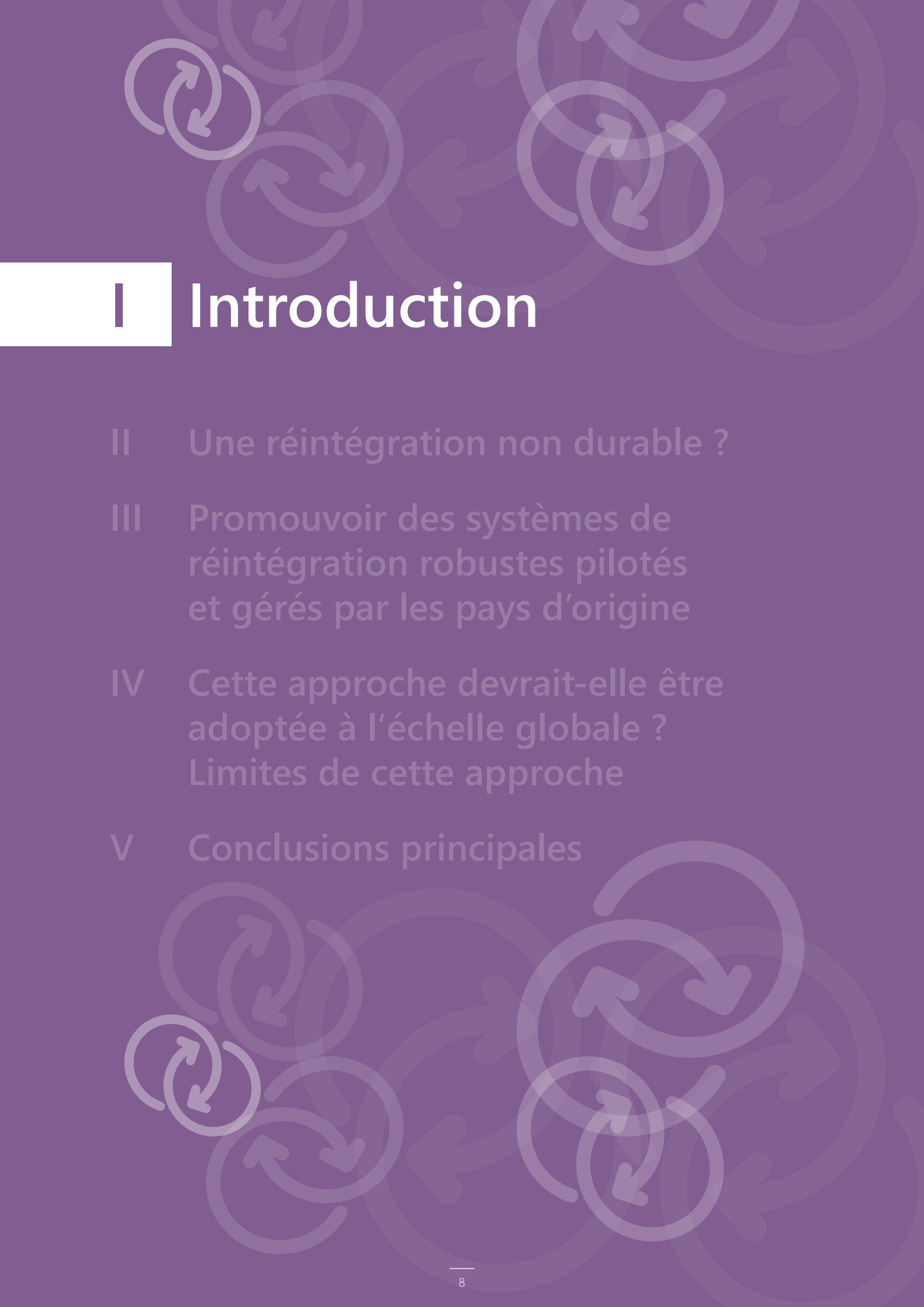
Je remercie sincèrement le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), le Secrétariat du Processus de Rabat, nos coprésidences, les gouvernements partenaires et tous les experts techniques dont le professionnalisme et l'engagement ont rendu ce travail possible.

Nous souhaitons que cette publication serve à la fois de référence et d'invitation à continuer d'apprendre, de collaborer et d'innover pour des systèmes de réintégration humains, durables et inclusifs.

Dr. Tijani Aliyu Ahmed

Honorable Commissaire fédéral, Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (NCFRMI)



The background of the slide features a repeating pattern of circular arrows in a light purple color. Some arrows are solid, while others are outlined, creating a sense of movement and flow. The pattern is dense and covers the entire background.

I Introduction

- II Une réintégration non durable ?
- III Promouvoir des systèmes de réintégration robustes pilotés et gérés par les pays d'origine
- IV Cette approche devrait-elle être adoptée à l'échelle globale ?
Limites de cette approche
- V Conclusions principales

1 Contexte

L'importance du retour et de la réintégration pour les pays de destination, de transit et d'origine

Le retour des migrants a longtemps été et restera une priorité pour les pays de destination de la région du Processus de Rabat, en particulier en Europe et en Afrique du Nord, dans leurs efforts pour lutter contre la migration irrégulière. Bien qu'il existe un consensus international sur le fait que le retour et la réadmission sont des éléments fondamentaux d'un système global de gestion des migrations,¹ les pays européens et les institutions de l'UE considèrent le retour des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile déboutés comme un instrument essentiel pour lutter contre la migration irrégulière et comme un élément clé de stratégies de dissuasion plus larges. Un objectif primordial de l'UE est d'assurer des retours plus efficaces et efficaces.² Au fil des ans, l'UE a élaboré des politiques et des outils appuyant cet objectif, notamment la Directive de 2008 sur les retours,³ la stratégie de l'UE de 2021 sur le retour volontaire et la réintégration et la⁴ proposition de règlement de la Commission européenne de mars 2025 établissant un système commun de retour.⁵ Les retours ont également été de plus en plus prioritaires dans de nombreux pays de transit et de destination en Afrique du Nord et le long des principales routes migratoires au Sahel, où les gouvernements ont dû faire face à une pression croissante pour gérer les flux migratoires mixtes. Cela a conduit à une augmentation des investissements dans les mécanismes de retour et les opérations visant à renforcer la protection des migrants et à réduire les mouvements clandestins.

L'aide à la réintégration est considérée par plusieurs pays de transit et de destination (y compris les États membres de l'UE) comme un élément clé de l'aide au retour volontaire, comme une mesure incitative pour encourager le recours aux retours volontaires, comme un moyen d'améliorer l'acceptabilité des retours dans les pays d'origine, comme une mesure humaine pour aider les personnes (en particulier celles en situation vulnérable) et comme un moyen de soutenir le développement dans les régions d'origine et de contribuer à lutter contre les causes profondes des migrations.



De nombreux pays d'origine ont historiquement mis davantage l'accent sur le retour des migrants hautement qualifiés, les transferts de fonds et les investissements de la diaspora, que sur la réintégration des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile déboutés. Cette position a largement évolué au cours de la dernière décennie, notamment à partir de 2017, car de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été confrontés à d'importants flux de retour en provenance de Libye et du Niger.⁶ Le phénomène du retour est devenu plus fermement ancré dans la conscience publique des pays d'origine, les médias couvrant régulièrement les vols retours et la question prenant de l'ampleur dans le discours politique. Plusieurs gouvernements ont adopté un discours accueillant à l'égard des migrants ayant des voyages difficiles et ont reconnu la nécessité de soutenir leurs citoyens. Un « récit de responsabilité nationale », qui tient les gouvernements des pays d'origine responsables du soutien à la réintégration, s'est également développé de manière plus évidente.⁷

En Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest, plusieurs pays d'origine ont commencé à mettre en place des politiques et des mécanismes pour soutenir la réintégration des migrants de retour. Les institutions nationales des pays d'origine se sont également davantage impliquées dans la coordination et la fourniture d'une assistance aux migrants de retour, principalement en renforçant leur participation à l'accueil des personnes de retour mais aussi de plus en plus en facilitant l'accès des personnes de retour aux services et programmes nationaux.⁸ Bien que cette participation ait été largement assurée par des programmes de retour et de réintégration gérés par des tiers (organisations internationales et ONG), certains pays d'origine sont allés plus loin en établissant des programmes nationaux de soutien au retour et à la réintégration de leurs ressortissants.

L'UE a largement soutenu les pays d'origine dans le renforcement de l'appropriation nationale des

mécanismes de réintégration. Son appui dans ce domaine a évolué au cours de la dernière décennie. Depuis 2016, l'UE a financé un nombre croissant de programmes de réintégration de plus en plus distincts des programmes de retour volontaire, ou moins directement liés à ces programmes, dans le monde entier, et en particulier en Afrique.⁹ Bien qu'ils opèrent souvent parallèlement aux initiatives de retour volontaire, ils ont assumé un rôle plus indépendant pour répondre aux besoins des migrants au retour (plutôt que d'être conçus comme une incitation au retour). Ces programmes sont passés d'une approche purement individuelle à un modèle axé sur le développement qui aborde la question de la réintégration aux niveaux individuel, communautaire et structurel. Dans ce cadre, ils ont de plus en plus soutenu le renforcement des capacités des institutions et organisations nationales. Leur portée s'est également élargie pour prendre en compte les différentes dimensions – économique, sociale et psychosociale – de la réintégration. Récemment, l'UE a intensifié ses efforts en vue de la mise en place de mécanismes nationaux de réintégration dans les États membres en soutenant une série de programmes axés plus spécifiquement sur la mise en place ou le renforcement de systèmes de réintégration dans les États membres, notamment en soutenant les mécanismes de gouvernance de la réintégration et en renforçant les services publics et les mécanismes d'orientation.

Ces évolutions ont considérablement modifié la façon dont les programmes de réintégration sont élaborés et mis en œuvre et la manière dont l'assistance est fournie. Ils ont contribué à mieux répondre aux besoins des personnes de retour et prenant en compte de manière croissante les priorités et les capacités des pays d'origine. Pourtant, il demeure d'importantes lacunes pour assurer une approche à long terme de la réintégration et la durabilité des résultats de la réintégration et de la prestation de services. Ce contexte constitue le point de départ du présent document.

Dialogues interrégionaux sur le retour et la réintégration

Compte tenu de l'importance de ces questions pour les pays de destination, de transit et d'origine, le retour et la réintégration sont devenus des thématiques importantes à l'ordre du jour des dialogues sur les migrations entre l'Europe et l'Afrique, y compris le Processus de Rabat et le Processus de Khartoum.¹⁰ Le domaine 5 Plan d'action de Cadix (PAC) 2023-2027 du Processus de Rabat se concentre sur le retour, la réadmission et la réintégration. Plus précisément, l'objectif 10 du PAC appelle les partenaires du Dialogue à travailler ensemble pour encourager les programmes visant à assurer le retour en toute sécurité, y compris en provenance des pays de transit, et la réintégration durable des migrants, dans le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité.¹¹

Lors d'une réunion thématique sur le retour volontaire et la réintégration qui s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun, en avril 2023, les pays partenaires du Processus de Rabat ont convenu « de la nécessité d'adopter une gouvernance globale des migrations dans le cadre d'une approche de partenariat solidaire et d'une responsabilité partagée », le retour et la réintégration étant des piliers essentiels d'une politique migratoire globale. Ils ont également rappelé que « des actions coordonnées entre les pays d'accueil, les pays de transit et les pays d'origine devraient être mises en place pour assurer la protection et le respect des droits fondamentaux des migrants dans le cadre des politiques et programmes de retour volontaire et de réintégration ». Ils ont discuté « de l'importance de l'appropriation des processus de retour volontaire et de réintégration par les pays partenaires », de la nécessité « de renforcer les liens entre les programmes de réintégration et de développement

socio-économique dans les pays de retour » et « d'intégrer la réintégration dans les plans sectoriels nationaux » afin « de prendre en compte de manière globale les vulnérabilités des migrants de retour » et « de parvenir à une réintégration durable et inscrite à l'échelle locale ». ¹²

2 Présentation du document de connaissances

Objectif

Dans le cadre des discussions sur le futur des programmes de réintégration, le gouvernement du Nigeria a identifié la réintégration durable comme une priorité pour sa présidence du Processus de Rabat en 2025–2026. Il a décidé de développer le produit de connaissances actuel pour faire le point sur les évolutions dans ce domaine (y compris le développement d'approches davantage fondées sur les partenariats, mais aussi la multiplication ou la fragmentation des programmes et des approches et la réduction attendue du financement de la réintégration), éclairer le débat actuel sur la réintégration et soutenir les efforts visant à renforcer la durabilité de la réintégration des migrants. Ce document vise à servir de document de référence clé pour promouvoir un dialogue et un engagement continus sur le retour et la réintégration.

Après avoir examiné le concept de réintégration durable et certains des obstacles à sa réalisation aux niveaux individuel et structurel, le document met l'accent sur l'importance de la gouvernance par les pays d'origine et de l'appropriation des structures et mécanismes nationaux de

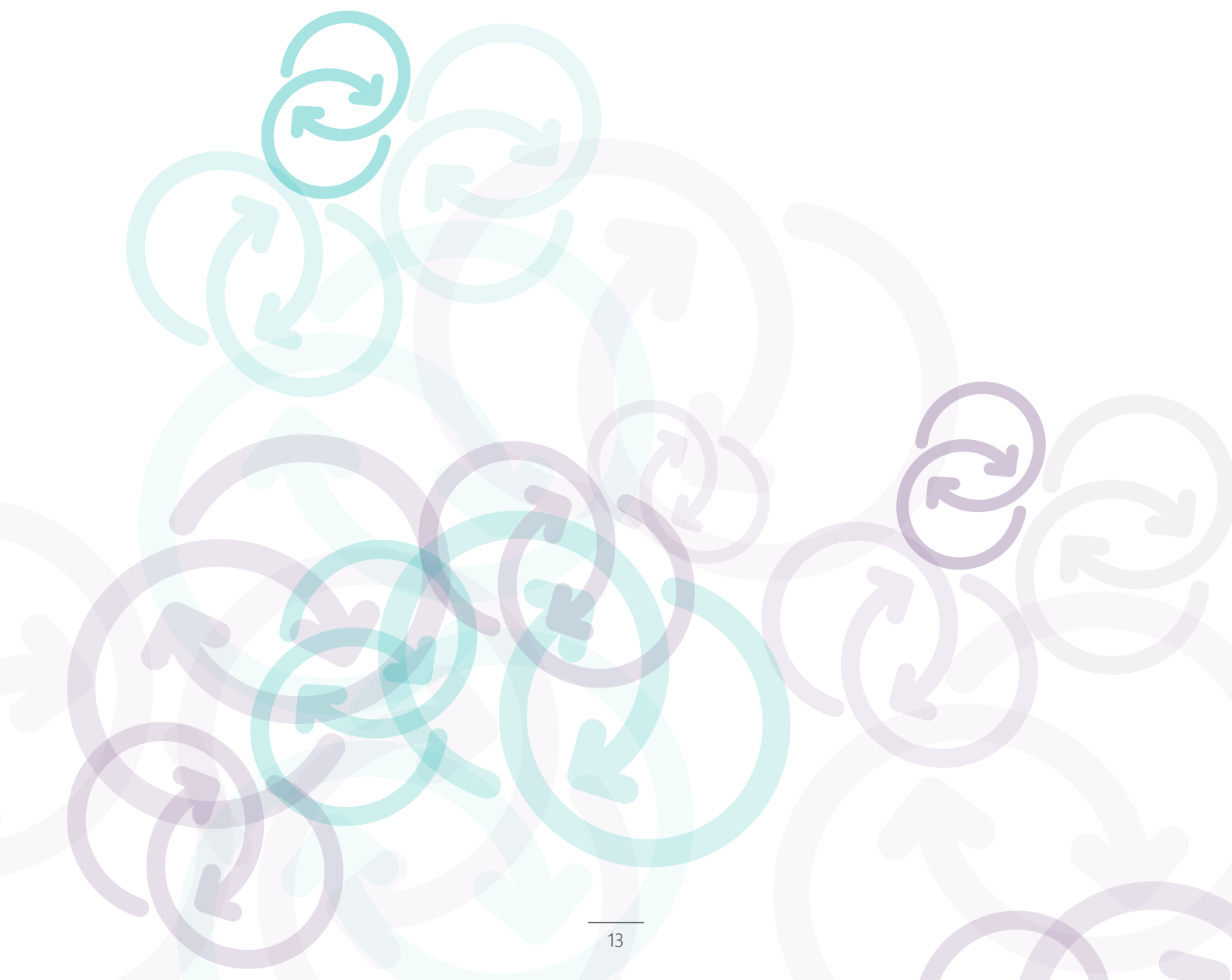
réintégration pour améliorer la durabilité de la réintégration. S'appuyant sur les expériences des pays partenaires du Processus de Rabat, il analyse les conditions requises pour développer des systèmes nationaux de réintégration pilotés et gérés par les pays d'origine. Il explore ensuite comment les acteurs externes peuvent soutenir ce processus et examine les limites de cette approche. Enfin, il propose des recommandations en matière de politiques et de programmes aux décideurs et aux praticiens des pays de destination, de transit et d'origine.

Méthodologie

Ce document cible un large public de décideurs politiques et de praticiens issus de gouvernements, d'organisations internationales (OI), d'organisations de la société civile (OSC), du secteur privé, du monde universitaire et d'autres parties prenantes dans le retour et la réintégration.

Bien que fondées sur l'expérience des pays partenaires du Processus de Rabat, l'analyse et les conclusions du document sont également pertinentes dans des contextes internationaux.

Le processus de développement de ce produit a impliqué une vaste étude documentaire couvrant les documents politiques et opérationnels produits par les gouvernements des pays d'origine et de destination, les bailleurs de fonds, les organisations internationales, les instituts de recherche et les groupes de réflexion, et une vaste consultation¹³ avec les décideurs et les praticiens des gouvernements partenaires du Processus de Rabat, les institutions régionales, les organisations internationales, les groupes de réflexion et les instituts de recherche.¹⁴ Il a également impliqué des recherches sur le terrain au Nigeria,¹⁵ où un large éventail de parties prenantes ont été rencontrées à Abuja et Lagos pour des discussions plus approfondies, et des visites sur place ont été effectuées. La liste des entités consultées figure à [l'annexe](#).



The background of the slide is a solid purple color. It features a decorative pattern of white and light purple circular arrows. Some arrows are simple loops, while others are more complex, overlapping or pointing in different directions. These elements are scattered across the slide, with a higher concentration in the top-left and bottom-right corners.

I Introduction

II Une réintégration non durable ?

III Promouvoir des systèmes de réintégration robustes pilotés et gérés par les pays d'origine

IV Cette approche devrait-elle être adoptée à l'échelle globale ?
Limites de cette approche

V Conclusions principales

1 À quoi ressemble la réintégration durable ?

La durabilité de la réintégration est l'une des problématiques les plus fréquemment interrogées et discutées dans les forums portant sur le retour et de réintégration. Bien qu'elle ne soit pas systématiquement étayée par de données de suivi et d'évaluation, l'idée que la réintégration n'est pas durable – tant au niveau individuel que systémique¹⁶ – est relativement acceptée parmi les décideurs et les praticiens de la migration et du développement.¹⁷

Il n'existe pas de définition largement acceptée de la durabilité de la réintégration, ce qui ajoute au flou entourant l'idée que la réintégration n'est pas durable. La définition la plus répandue de la réintégration durable est celle proposée par l'OIM, qui dispose que « la Réintégration peut être considérée comme durable lorsque les personnes de retour ont atteint des niveaux d'autosuffisance économique, de stabilité sociale au sein de leurs communautés et de bien-être psychosocial qui leur permettent de faire face aux facteurs de (re) migration. Après avoir réussi à être durablement réintégrés, les personnes de retour sont en mesure de faire de nouvelles décisions migratoires une question de choix, plutôt que de nécessité. »¹⁸

La majorité des informateurs consultés pour élaborer ce document ont proposé des définitions de la durabilité qui étaient relativement semblables.¹⁹ Ils ont souligné l'importance non seulement des facteurs économiques, mais aussi des facteurs sociaux et psychosociaux, ainsi que la possibilité pour les personnes de retour de pouvoir influencer et décider librement leur destinée, éléments essentiels d'une réintégration durable.

« Être réintégré durablement signifie être en contrôle, être en charge de sa propre vie et de ses décisions. Cela signifie être capable de mener une vie où vous n'avez peut-être pas tout, mais vous êtes capable de vous occuper des choses les plus importantes, et vous pouvez prendre des décisions éclairées sur l'emploi, la migration, etc.* »

« Pour nous, une réintégration durable ne signifie pas que la personne de retour doit rester dans un endroit spécifique, mais qu'il mène une vie indépendante, que ce soit au sein du pays d'origine ou par le biais d'autres options de migration.* »

Malgré un accord relativement large sur les éléments susmentionnés, certaines parties prenantes au retour et à la réintégration dans les pays partenaires du Processus de Rabat accordent la priorité à la stabilisation des personnes de retour au sein de leur pays d'origine comme indicateur de la durabilité de la réintégration.

« [Tandis que] la durabilité peut signifier pour certaines parties prenantes que la personne est stabilisée économiquement, socialement et psychologiquement de sorte que chaque fois qu'elle puisse prendre la décision de migrer à nouveau, elle utilise des voies régulières, pour d'autres cela signifie que les migrants ne migrent plus.* »

Les définitions et critères ci-dessus portent sur les facteurs individuels de réintégration sociale. Toutefois, étant donné que la viabilité de facteurs systémiques tels que les services, les programmes et les processus influent également sur les résultats de la réintégration individuelle, il est également important d'examiner la viabilité de ces systèmes.²⁰ Bien que la définition de systèmes de réintégration durables dépasse la portée du présent document, les informateurs clés qui ont été consultés au cours de son élaboration ont souligné l'importance que les systèmes (y compris les structures, les processus et les services fournis) demeurent fonctionnels même en l'absence de projets spécifiques ou d'autres formes de soutien externe.



*Pour les organisations, la durabilité signifie que des processus sont en place qui autonomisent les personnes de retour, les intègrent dans la société, et que ces processus soient pérennes au-delà de la durée des programmes.**



*Lorsque les programmes de l'UE ou de l'OIM cessent, l'État doit pouvoir continuer à fournir une assistance.**



2 Défis et obstacles à une réintégration durable

Que la réintégration des migrants soit globalement durable ou non,²¹ il est incontestable que plusieurs défis affectent la pérennité de ce processus aux niveaux individuel et systémique. Certains des défis les plus importants sont décrits ci-dessous, en reconnaissant qu'il existe des liens importants entre les défis identifiés aux niveaux individuel et systémique.

Défis affectant la durabilité des résultats de la réintégration des individus

Les ressources pour l'assistance à la réintégration sont insuffisantes dans le cadre des programmes ARVR et de réintégration

Dans la plupart des cas, les personnes de retour qui reçoivent une aide à la réintégration le font dans le cadre des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration (ARVR) et des initiatives de réintégration. Le montant de l'aide à la réintégration fournie dans le cadre de ces projets varie considérablement. Bien qu'il n'y ait aucune preuve d'un montant suffisant pour assurer la durabilité de la réintégration, de nombreux projets offrent des subventions individuelles de réintégration qui sont à peine suffisantes pour aider les personnes de retour à « se remettre sur pied » et ne peuvent pas les soutenir de manière significative à long terme. Ces montants – qui sont généralement fixes – sont souvent insuffisants pour soutenir la création de microentreprises robustes, et la situation empire lorsque les personnes de retour ont des besoins supplémentaires, par exemple en matière de santé ou de logement.

Les ressources allouées à l'aide à la réintégration en dehors de l'ARVR et des projets de réintégration sont généralement limitées, comme on le verra plus loin.

Les contraintes temporelles créent un décalage entre le rythme des programmes d'assistance et celui de la réintégration

L'ARVR et les projets de réintégration ont un calendrier de mise en œuvre limité, généralement avec une période courte pour l'aide à la réintégration qui va généralement de 6 à 12 mois. Les projets dont les délais sont relativement courts ne peuvent garantir des périodes de suivi suffisantes pendant lesquelles les personnes de retour peuvent recevoir une assistance en fonction de l'évolution de leurs besoins.

Le manque d'accès et l'insuffisance du soutien offert par les services publics ou les programmes nationaux freinent la réintégration

Les services publics et les programmes nationaux (par exemple de protection sociale, les programmes pour l'emploi, le soutien à l'entrepreneuriat) pourraient constituer d'importants leviers de soutien pour les personnes de retour ou leur apporter un appui après la fin de l'aide financée par les projets. Toutefois, dans plusieurs pays, l'accessibilité de ces services est limitée ou leur qualité ou leur portée peut être insuffisante (système de protection sociale limité, par exemple). Ils ne sont souvent peu adaptés aux besoins spécifiques des personnes de retour (par exemple, les personnes de retour peuvent avoir besoin de générer des revenus rapidement après leur retour, tandis que les services et les programmes ont souvent des calendriers fixes et des rythmes de mise en œuvre qui peuvent ne pas être assez réactifs.

L'aide n'est pas suffisamment adaptée aux besoins multiformes des personnes de retour et à l'environnement de retour

Jusqu'à très récemment, l'ARVR et les programmes de réintégration ont souvent été critiqués d'avoir trop mis l'accent sur la réintégration économique (et en particulier sur la création de microentreprises) et de ne pas accorder suffisamment d'attention à la réintégration des personnes de retour dans leur environnement direct, y compris leur famille et leur communauté. En particulier, la lutte contre la stigmatisation et le soutien à l'acceptation par la famille et au rétablissement des réseaux sociaux des personnes de retour sont essentiels à une réintégration durable et devraient être des considérations primordiales dans l'aide à la réintégration (et ce sans frais supplémentaire).²²

L'aide financière est en inadéquation avec les contextes économiques

Le soutien économique apporté dans le cadre de l'ARVR et des projets de réintégration ne correspond pas toujours aux contextes de retour. Par exemple, les personnes de retour peuvent choisir de recevoir un soutien aux microentreprises même dans des régions à la vitalité économique très limitée, ou de créer des microentreprises dans des secteurs déjà saturés.

L'emploi des personnes de retour s'est avéré être une question particulièrement difficile. Quelques projets ont facilité avec succès la réintégration des personnes de retour dans la vie active, quoique de portée limitée. Les cours de formation dispensés dans le cadre de projets de réintégration ne sont pas nécessairement axés sur les secteurs et les compétences en demande. Bien que l'engagement du secteur privé augmente dans plusieurs pays, il reste trop limité pour soutenir l'emploi à grande échelle des personnes de retour.²³

Plus largement, de nombreux pays d'origine sont marqués par le chômage et les défis économiques ou l'instabilité. Ces questions vont bien au-delà de ce que l'assistance et les programmes de réintégration peuvent traiter, mais elles affectent évidemment le processus de réintégration des personnes de retour et leur durabilité.

Un écart important entre le nombre de rapatriés éligibles à l'aide et l'ensemble des flux de retour

Il est important de noter que les considérations susmentionnées ont un impact sur la réintégration des migrants qui ont accès à une aide à la réintégration, généralement à la suite d'une procédure de retour volontaire assisté (bien que, dans certains cas, les migrants rentrant seuls ou par des retours forcés puissent également bénéficier d'une telle aide). Toutefois, de nombreux migrants rentrant seuls ou dans le cadre de programmes de retour qui ne comportent pas de volet réintégration n'ont pas accès à une aide spécifique à la réintégration.²⁴ Par conséquent, une majorité des migrants de retour sont effectivement exclus de la possibilité de recevoir une assistance.²⁵

« Il y a actuellement de nombreuses lacunes : seule une petite fraction des personnes de retour reçoit une aide, et rien n'est fait pour ceux qui rentrent sans aide. Nous devons nous orienter vers des systèmes plus inclusifs qui ne font pas de discrimination entre ceux qui sont revenus par le biais des programmes [ARVR] et ceux qui sont revenus par leurs propres moyens, et qui ne créent pas de tension avec ceux qui ne sont pas partis.* »

Difficultés affectant la viabilité des services et programmes de réintégration

Ressources limitées allouées à la réintégration par les pays d'origine

Dans les contextes où les budgets nationaux sont limités et/ou marqués par des défis économiques, de développement ou humanitaires, les gouvernements peuvent devoir répondre à d'autres priorités concurrentes. Certains pays d'origine sont réticents à envisager des services spécifiques pour les personnes de retour, ce qui peut créer des silos et des tensions avec les communautés locales. Par conséquent, les gouvernements peuvent allouer des ressources limitées à la réintégration. Pourtant, certains pays d'origine ont dégagé des ressources en affectant du personnel pour coordonner ou fournir une assistance et en incluant les personnes de retour dans les programmes financés par le gouvernement. Dans quelques cas, les gouvernements ont également fourni des allocations de réintégration ou de petites subventions pour soutenir les migrants à leur retour. Toutefois, très peu de pays d'origine ont affecté un budget à la réintégration dans leur planification annuelle (voir ci-dessous). Cela les empêche de devenir autonomes et les rend dépendants d'un soutien extérieur. Cela pose ses propres défis, qui sont décrits dans les paragraphes suivants.

Un soutien extérieur à court terme, fragmenté et non contextualisé

Dans de nombreux pays d'origine, l'aide à la réintégration est principalement fournie par le biais de programmes spécifiques ou de services locaux financés en grande partie par des bailleurs extérieurs. Cela rend les pays d'origine largement dépendants de financements extérieurs pour l'aide

à la réintégration. Même lorsque les pays d'origine coordonnent l'aide à la réintégration et élaborent leurs propres plans et stratégies, leur dépendance à l'égard d'un appui extérieur implique que les paramètres de cette aide continuent de dépendre du financement des bailleurs.

Une logique de projet par définition court-termiste. Les programmes ont une durée limitée et il est difficile de prévoir les modalités de financement et de programmation au-delà des programmes déjà existants. De ce fait, la prestation de services de réintégration aux personnes de retour par les acteurs locaux s'inscrit souvent dans une logique de projet qui affecte leur continuité.

« Lorsque vous offrez un programme de réintégration individuelle à une personne de retour ou lorsque vous employez un centre grâce à un financement par projet, la question en termes de durabilité est de savoir si ces programmes seront maintenus à la fin du projet.* »

« La coordination entre certains projets et les travaux ministériels peut être renforcée, car certaines initiatives fonctionnent de manière autonome et limitée dans le temps, tandis que les ministères s'engagent dans l'élaboration continue de politiques et de stratégies. Une harmonisation et une collaboration accrues contribueraient à faire en sorte que les projets complètent efficacement les efforts nationaux et faciliteraient une transition plus harmonieuse lorsque les initiatives financées par des bailleurs externes prendront fin.* »

Alignement limité des programmes extérieurs sur les besoins et priorités des pays d'origine.

Les programmes de réintégration ont longtemps été conçus sans consulter et coordonner avec les pays d'origine. Cela conduit à un manque de prise en compte des spécificités des pays d'origine et un manque d'alignement des programmes de réintégration sur les politiques, programmes et besoins des pays d'origine (y compris les plans de développement local, les stratégies et programmes d'emploi, etc.).

Alors que des consultations entre bailleurs et pays d'origine sont organisées de manière plus fréquente pendant la phase de conception des programmes et que, dans l'ensemble, le dialogue s'améliore, les bailleurs ont continué à équilibrer les besoins et les priorités des pays d'origine avec leurs propres priorités politiques, et donc à se concentrer sur les flux migratoires et les politiques qui les intéressent. En conséquence, les programmes de réintégration financés par l'UE ont mis l'accent sur les bénéficiaires revenant d'Europe ainsi que sur ceux revenant volontairement de pays de transit le long des principales routes migratoires menant à l'Europe. En se concentrant exclusivement sur les migrants qui rentrent dans le cadre d'actions de gestion des migrations (programmes de retour volontaire et retour forcé), alors qu'une grande partie des migrants reviennent selon d'autres modalités,²⁶ ils ne répondent souvent pas au besoin des pays d'origine de répondre à un phénomène plus large (c'est-à-dire les besoins de réintégration de tous les ressortissants de retour, quelles que soient les modalités de retour).

Une fragmentation des programmes et des approches.

En outre, les ressources, les paramètres et les approches des programmes varient dans le temps et en fonction des priorités



des bailleurs et des organisations qui mettent en œuvre les programmes, y compris lorsqu'ils concernent les mêmes pays d'origine. Il en résulte une fragmentation des programmes qui complique le paysage de la réintégration dans les pays d'origine.

Comme indiqué dans la section « Contexte », une variété de programmes utilisant différentes approches sont actuellement mis en œuvre simultanément dans les pays d'origine partenaires du Processus de Rabat, financés par les acteurs des affaires intérieures, de la migration et du développement²⁷ (voir l'encadré ci-dessous pour un exemple tiré de l'expérience du Nigeria). Certains de ces programmes, généralement liés à des programmes d'aide au retour volontaire, adoptent une approche individuelle et accordent aux personnes de retour des subventions de réintégration individuelles ou des « forfaits » (destinés à encourager le retour). D'autres adoptent une approche plus axée sur le développement, soutenant individuellement les personnes de retour mais aussi leurs communautés et les capacités des acteurs de la réintégration dans les pays d'origine. Enfin, certains programmes ne fournissent pas d'assistance directe aux individus mais se concentrent sur le renforcement des capacités des institutions et organisations nationales en matière de gouvernance et de gestion de la réintégration et sur l'amélioration des services publics essentiels à une réintégration durable (par exemple, les services de l'emploi, les programmes de protection sociale). Ces différentes approches existent simultanément au sein des mêmes pays d'origine, contribuant à un paysage complexe de réintégration.

Projets de réintégration en cours et récents au Nigeria²⁸

Le projet Prospect mis en œuvre par l'ICMPD et financé par l'UE (DG HOME) par le biais du Mécanisme pour le retour et la réintégration (RRF), soutient le renforcement du cadre de gouvernance de la réintégration en opérationnalisant la structure de réseau existante des parties prenantes du Nigeria et de l'UE, en soutenant l'organisation de réunions multipartites et en développant des activités de renforcement des capacités.

Le Programme de protection, de retour et de réintégration des migrants en Afrique subsaharienne (MPRR-SSA) financé par l'UE (DG INTPA) et mis en œuvre par l'OIM dans 16 pays d'Afrique de l'Ouest, centrale et orientale, dont le Nigeria, vise à soutenir la réintégration psychosociale, sociale et économique des migrants volontairement rentrés de pays de transit sur les routes Atlantique/ de la Méditerranée occidentale et de la Méditerranée centrale. Dans le cadre de son programme précédent, l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, l'OIM a aidé le Gouvernement nigérian à développer son système de réintégration, notamment en élaborant des procédures opérationnelles standards en matière de réintégration.

Le Centre pour la migration et développement, de la GIZ, financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), fournit des conseils et un soutien aux migrants de retour sur la façon de réintégrer la société économiquement et socialement, y compris une aide pour trouver un emploi, créer des entreprises et accéder à des études ou formations complémentaires.

Le programme de réintégration de l'UE (EURP), financé par l'UE et mis en œuvre par Frontex, au Nigeria par l'intermédiaire de son partenaire de réintégration IRARA, soutient la réintégration individuelle des migrants revenant des États membres participants de l'UE et des pays associés à Schengen.

Le projet RECONNECT mis en œuvre par ActionAid et financé par la GIZ, fournit différents services (y compris la formation professionnelle, les kits de démarrage, le mentorat et l'accès à des services tels que les soins de santé et l'aide juridique) aux groupes vulnérables, y compris les migrants de retour et les personnes déplacées internes. Le volet renforcement des capacités du projet renforce les OSC et les AMD dans la gestion des migrations et la prestation de services.

Le projet aider à la réintégration des personnes de retour par le biais d'un soutien intégré à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat (ARRIVES) co-mis en œuvre par impact social, IRARA et International Trade Center et financé par l'Union européenne (Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration – AMIF) et l'Office fédéral allemand pour les migrations et les réfugiés (BAMF), soutient les migrants nigériens rentrant d'Allemagne dans leur réintégration économique par le travail indépendant ou le placement.

Le projet d'autonomisation et de réintégration des jeunes (YERP), mis en œuvre par l'ICMPD et financé par le Gouvernement danois, est une initiative de recherche-action conçue pour aborder la réintégration des personnes de retour et le chômage des jeunes ruraux grâce à des opportunités agricoles climato-intelligentes et durables dans l'État d'Oyo.

Le projet de soutien renforcé à la réintégration des survivants de la traite, mis en œuvre par l'OIM et financé par le Bureau de surveillance et de lutte contre la traite des personnes du Département d'État des États-Unis, vise à doter les survivants de la traite de connaissances et d'outils de développement des affaires.

Le projet emploi et réintégration au Nigeria, mis en œuvre par l'Organisation internationale du travail et financé par la GIZ, visait à renforcer la capacité des parties prenantes à fournir des services consultatifs et d'appui en matière d'emploi et de création de revenus aux personnes de retour. Il a pris fin en avril 2023.

3 S'appuyer sur les systèmes nationaux de réintégration pour favoriser la durabilité

L'adoption d'une approche de la réintégration axée sur le développement,²⁹ et en particulier la mise en place de systèmes nationaux de réintégration pilotés et gérés par les autorités des pays d'origine, peut contribuer sensiblement à relever une grande partie des défis décrits ci-dessus et, partant, à renforcer la viabilité de la réintégration, tant pour les personnes de retour de manière individuelle (et les communautés d'accueil) que pour ce qui est des services et des programmes.

Le concept de « systèmes de réintégration »

Le « système de réintégration » fait référence à toutes les institutions, structures, processus, services et programmes en place dans un pays engagé dans la réintégration des migrants par une approche coordonnée.

Les parties prenantes en matière de réintégration se réfèrent généralement à trois niveaux de réintégration : individuel, communautaire et structurel. Le niveau structurel englobe un large éventail de paramètres, y compris les cadres programmatiques, les attitudes sociétales et les normes culturelles. Dans le présent document, le terme systémique est utilisé pour mettre en évidence des dimensions spécifiques au niveau structurel, comme indiqué ci-dessus.

Certaines parties prenantes peuvent faire référence à des « mécanismes nationaux de réintégration » ou à la « gouvernance de la réintégration » pour faire référence au même concept.

Les systèmes de réintégration pilotés par les autorités des pays d'origine peuvent contribuer à plusieurs résultats clés, notamment :

- Veiller à ce que les services publics appropriés soient disponibles et accessibles pour soutenir la réintégration des migrants de retour en cas de besoin, et à ce que ces services soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes de retour ;
- Améliorer la pertinence contextuelle de l'aide à la réintégration en l'adaptant plus étroitement aux priorités et réalités locales ;
- Mieux intégrer l'aide à la réintégration dans les politiques, plans et programmes sectoriels existants – plutôt que de la traiter comme un domaine d'action distinct – en tirant parti des systèmes nationaux et en évitant les duplications ;
- Réduire la dépendance à l'égard des programmes externes, qui s'accompagnent souvent de perspectives à court terme, de paramètres propres aux bailleurs (tels que l'éligibilité liée à des modalités de retour spécifiques ou à des pays de destination), et d'approches de mise en œuvre fragmentées ;
- Renforcer la responsabilité des pays d'origine envers les personnes de retour, la population en général et les pays de destination.

Ces dernières années, plusieurs pays d'origine ont exprimé un intérêt croissant pour piloter et gérer des systèmes de réintégration pour les migrants de retour. Ce changement est motivé par le désir d'accroître la souveraineté, l'appropriation nationale et l'alignement sur les priorités et les besoins nationaux. Plutôt que de s'appuyer sur des acteurs extérieurs, les pays d'origine explorent des

modèles qui les placent au centre des efforts de réintégration.



*Lorsque nous parlons de personnes de retour, nous parlons de citoyens qui retournent dans leur propre pays. Ils devraient être intégrés dans les services publics. C'est la prérogative et la responsabilité de l'État, seules les autorités peuvent le faire. **



*On ne peut blâmer les agences des pays hôtes de défendre leurs intérêts. Mais les priorités et la stratégie du pays ont été présentées et nous avons une institution chargée des personnes de retour, nous devons donc avancer sur cette base. Nous devons trouver des objectifs communs, lisser les choses et trouver un terrain d'entente.**



*Le renforcement des systèmes nationaux de réintégration est également essentiel pour assurer la redevabilité envers les citoyens. Lorsque l'aide est acheminée exclusivement par l'intermédiaire de partenaires extérieurs, il devient difficile pour le gouvernement de vérifier si l'aide a été fournie et de réagir de manière appropriée lorsque des lacunes apparaissent. Il est donc essentiel de mettre en place des mécanismes permettant aux gouvernements de superviser, d'orienter et, le cas échéant, de valider les interventions menées en leur nom. Ces systèmes permettent également aux autorités de surveiller la situation des personnes de retour, d'identifier ceux qui ne peuvent pas bénéficier de programmes de réintégration spécifiques et de veiller à ce que personne ne soit laissé sans soutien approprié. **



Cette approche est alignée avec les priorités de plusieurs bailleurs et entités des pays de destination, qui considèrent que les systèmes nationaux de réintégration peuvent améliorer la durabilité des résultats et des services de réintégration pour les personnes de retour, tout en appuyant leur intention de réduire progressivement l'aide financière à la réintégration des migrants.

Un nombre croissant de programmes sont axés sur le développement et le renforcement de tels systèmes dans différents pays partenaires du Processus de Rabat. La section suivante analysera plus en détail le concept de systèmes nationaux de réintégration.



I Introduction

II Une réintégration non durable ?

III Promouvoir des systèmes de réintégration robustes pilotés et gérés par les pays d'origine

IV Cette approche devrait-elle être
adoptée à l'échelle globale ?
Limites de cette approche

V Conclusions principales

1 Éléments constitutifs des systèmes nationaux de réintégration

Plusieurs organisations ont mis en place des systèmes de réintégration qui placent les institutions nationales au centre, en particulier depuis 2017 (avec le soutien du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne – FFUE), mais dans certains cas déjà auparavant. Il n'existe pas de modèle unique qui puisse être considéré comme adéquat dans tous les contextes ou pleinement efficace dans la région (d'autant plus qu'aucun pays n'assume à ce jour l'entière responsabilité de la réintégration). Toutefois, l'expérience acquise dans plusieurs pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale souligne que plusieurs éléments clés sont essentiels pour assurer la fonctionnalité et l'efficacité d'un système national de réintégration, qu'il s'agisse de coordonner les initiatives de réintégration et de faciliter l'accès aux services ou de gérer l'ensemble du processus de réintégration, y compris pour assurer la gestion des cas et fournir une assistance aux personnes de retour. Ces éléments interdépendants, qui se renforcent mutuellement, sont décrits ci-après.

- 1. Une force motrice : la volonté politique (au plus haut niveau).** La volonté des autorités de s'engager véritablement dans la réintégration est une condition préalable à la mise en

place et au bon fonctionnement de systèmes efficaces de réintégration. Aucun mécanisme solide ne peut être mis en place en l'absence d'une volonté politique forte, ce qui sous-tend bon nombre des autres aspects décrits ci-après. La volonté politique peut découler de préoccupations humanitaires, de la place centrale du retour et de la réintégration dans le discours public (par exemple en raison du nombre important de retours), du dialogue politique avec les pays partenaires, etc. Il est crucial que le soutien au développement des systèmes de réintégration vienne des plus hauts niveaux de gouvernement pour que des mesures soient prises à tous les niveaux nécessaires.

« Aujourd'hui, de nombreux pays d'origine sont clairement déterminés à jouer un rôle plus central dans les processus de réintégration, et les autorités veulent jouer ce rôle. Ce n'est plus considéré comme un problème européen, mais comme une priorité intérieure.* »

« Dans certains pays, la question est devenue politiquement importante parce que les personnes de retour avaient des revendications, de sorte que les états voulaient démontrer qu'ils étaient proactifs.* »



En Côte d'Ivoire, le Président et l'administration ont constamment insisté sur la nécessité pour l'État d'aider ses citoyens à l'étranger, en particulier ceux qui font face à des difficultés et qui souhaitent rentrer chez eux. Cette vision s'est concrétisée en 2023, lorsque des migrants ivoiriens se sont soudainement retrouvés en situation de détresse en Tunisie, et que le gouvernement ivoirien a mobilisé tous les acteurs nationaux concernés (et les ressources financières) pour organiser le retour volontaire d'environ 1 500 Ivoiriens et soutenir leur réintégration.

La protection des Guinéens à l'étranger est devenue une priorité essentielle pour le gouvernement guinéen, avec un soutien qui s'étend jusqu'à la présidence. Le gouvernement a reçu des instructions claires du Cabinet du Premier Ministre pour aider les migrants bloqués à l'étranger et établir des programmes de réintégration pour les soutenir à leur retour.

Au Cameroun, le Chef de l'État mène la politique de réintégration. Dans ses discours publics sur la jeunesse et la migration, il évoque régulièrement les dangers de la migration irrégulière et l'importance du retour des jeunes pour contribuer au développement du Cameroun.



*La multiplicité des parties prenantes et des approches devrait être alignée sur un cadre mondial pleinement approprié par les pays d'origine. **



Le Nigeria a élaboré sa politique migratoire nationale en 2015. Cette politique a donné une forte impulsion à une appropriation plus importante des questions migratoires et a ouvert la voie à la mise en place et au fonctionnement de structures de coordination pour la réintégration (décrites ci-après).

La Guinée a développé une politique migratoire nationale, officialisée par décret en 2021. Toutes les principales parties prenantes de la migration sont identifiées. Elle comprend une section consacrée au retour et à la réintégration des migrants. Liant fortement migration et développement, la politique migratoire permet de mieux soutenir les migrants de retour et les projets liés à la diaspora au niveau local.

2. Un cadre clair : une politique migratoire nationale. L'existence d'une politique migratoire nationale (et/ou d'une politique ou stratégie de réintégration) définit le cadre général dans lequel la réintégration doit être envisagée. Elle peut être la pierre angulaire pour faire de la réintégration une priorité, pour aligner les autres stratégies et programmes sectoriels sur cette politique et pour soutenir l'intégration de la migration et de la réintégration dans les politiques et programmes sectoriels (voir ci-dessous).³⁰

3. Direction : une entité de coordination

mandatée. L'existence ou la création d'une entité clairement mandatée pour coordonner la réintégration des migrants conforte la légitimité de cette entité et du système de coordination adopté. L'entité peut alors devenir une force motrice pour renforcer la volonté politique, assurer la participation, l'inclusion et la coordination, et soutenir la transversalisation des questions de réintégration, entre autres.



Plusieurs pays partenaires du Processus de Rabat ont des directions ou des agences mandatées pour coordonner la réintégration, dont le **Nigeria** et la **Tunisie**.

La Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (NCFRMI), sous la supervision du ministère fédéral des Affaires humanitaires, de la gestion des catastrophes et du développement social, est l'agence de coordination des migrations du Nigeria. Initialement axé sur la protection des réfugiés, son mandat a été élargi en 2009 pour inclure les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Elle joue un rôle central dans la gouvernance migratoire du Nigeria, coordonnant les politiques et programmes liés à la migration avec un large éventail de parties prenantes, y compris les ministères, départements et agences (MDA), la société civile et les partenaires internationaux. Elle est particulièrement active dans le domaine de la réintégration, présidant des groupes de travail et des comités consacrés au retour et à la réintégration et facilitant la coordination pour l'hébergement, le soutien psychosocial et l'autonomisation économique des personnes de retour. La Commission est reconnue par les parties prenantes à la réintégration comme un pilier des efforts du Nigeria pour améliorer la gouvernance et la durabilité de la réintégration.

L'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) est une institution placée sous l'autorité du ministère des Affaires sociales qui se concentre sur les Tunisiens du monde entier. Depuis sa création en 1988, elle a pour mandat d'accueillir et de soutenir les Tunisiens de retour de toutes catégories et profils. Grâce à son réseau d'antennes dans les gouvernorats tunisiens, l'OTE aide les personnes de retour à s'installer et à se stabiliser dans leur région d'origine.

4. Large participation et inclusivité : approches pangouvernementales et pansociétales.

Pour que les systèmes de réintégration soient efficaces, il faut impliquer une grande variété d'acteurs. Différents ministères et organismes sont concernés par la réintégration économique, sociale et psychosociale, notamment ceux qui sont chargés des affaires sociales, de la jeunesse, de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'agriculture, de la formation professionnelle, de l'éducation, de la santé, de l'identité juridique et de la justice. D'autres parties prenantes doivent être impliquées, y compris les autorités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé. Pour répondre à tous les types de besoins de réintégration, il est nécessaire de définir clairement et de reconnaître les rôles spécifiques de chaque type d'acteur, et l'engagement d'une grande variété d'acteurs contribue à favoriser un sentiment d'appropriation (voir ci-dessous).



Au **Nigeria**, environ 100 acteurs participent au Groupe de travail technique Migration et Développement (GTT), la plupart d'entre eux étant également représentés au Groupe de travail sur le retour et la réintégration (GTRRR), qui joue le rôle de mécanisme de coordination de la réintégration. Il comprend au moins 22 ministères, départements et agences fédéraux (MDA) et plus de 60 ONG, associations, entités du secteur privé et partenaires internationaux. Il est conçu de manière à permettre l'intégration de nouvelles organisations concernées par la réintégration dans la structure.

Au **Cameroun**, de nombreux ministères participent à la réintégration. Le ministère des Affaires étrangères joue un rôle de coordination avec les ambassades et les consulats pour faciliter le retour. Le ministère des Affaires sociales fournit une assistance psychosociale. Le ministère de la Santé publique s'occupe des questions de santé physique et mentale. Le ministère de l'Administration territoriale soutient l'accueil des migrants. Le ministère de la Jeunesse appuie l'élaboration de plans d'activités, tandis que les ministères du Travail et de la Formation professionnelle soutiennent les personnes de retour dans leur sphère d'action. Les ministères de l'Agriculture et de la Pêche soutiennent les activités de réintégration des personnes de retour. La Direction de la Sécurité nationale traite les affaires de traite ou de trafic illicite. En outre, plusieurs ONG sont impliquées, notamment pour la mise à disposition de services de soutien psychosocial et pour le suivi des activités de réintégration. Cette large participation institutionnelle et des OSC permet de répondre à tous les types de besoins de réintégration.

5. Des services publics accessibles et efficaces.

Une participation élargie ne suffit pas ; cette approche implique que les services soient disponibles, accessibles et efficaces pour les personnes de retour. Le bon fonctionnement des systèmes de réintégration exige que les services publics ordinaires jouent leur rôle, soient accessibles et continuent de fonctionner même au-delà des calendriers et de la logique des projets. Le bon fonctionnement des services publics va bien au-delà de ce que les programmes de réintégration peuvent permettre de réaliser, mais exige plutôt des gains en matière de développement durable. Les programmes de réintégration peuvent toutefois contribuer à améliorer l'accessibilité de ces services pour les personnes de retour et à les adapter aux besoins des personnes de retour. Cela nécessite à son tour la transversalisation des questions de réintégration dans tous les secteurs, y compris l'emploi, l'entrepreneuriat, la formation, l'éducation, la santé, la protection sociale, etc. Cette approche reconnaît que les personnes de retour sont des citoyens de leur pays d'origine, avec les mêmes droits et obligations que les autres citoyens, tout en reconnaissant également qu'ils peuvent avoir des besoins spécifiques, notamment en termes d'accès aux services disponibles.

« Le problème avec les mécanismes nationaux de référence depuis des années est que l'offre de services est limitée, les acteurs n'ont pas les moyens de fournir ces services. Il est utile d'avoir des mécanismes de coordination, mais s'ils ne fonctionnent pas, ils sont inutiles. Les acteurs doivent être en mesure de fournir les services. »*



6. Mécanismes de coordination, partenariats et dialogue.

La participation d'une diversité d'intervenants exige une coordination continue afin de produire les résultats escomptés. La coordination et le dialogue contribuent à assurer un flux continu d'informations, à élaborer un langage commun et à se concentrer sur des objectifs communs, à relever les défis collectivement, à éviter les lacunes et les duplications, à optimiser le rôle des parties prenantes dans un cadre cohérent et à aligner l'aide à la réintégration sur les priorités, politiques et programmes nationaux dans divers secteurs, assurant ainsi la cohérence et l'optimisation des ressources. Les accords de partenariat sont essentiels pour guider et formaliser la façon dont les différents acteurs coopèrent (et comment les données sont partagées). La coordination devrait être assurée à différents niveaux, y compris aux niveaux politique et opérationnel. Dans la mesure du possible, la coordination devrait également être assurée tant au niveau national qu'au niveau local (voir ci-dessous). Assurer un dialogue continu dans lequel les différentes parties prenantes peuvent contribuer favorise l'émergence d'un sentiment d'appropriation du système par les acteurs locaux (voir ci-dessous).

« Si chaque structure veut des choses différentes, cela crée de la confusion. Il faut un cadre de coordination. C'est l'occasion d'avoir beaucoup d'acteurs impliqués mais le défi est d'organiser et de coordonner leurs contributions. Vous devez donc établir des comités, des groupes de travail, etc. »*

Des mécanismes de coordination de la réintégration à plusieurs niveaux ont été mis en place dans la plupart des pays couverts par l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, parmi lesquels :

Au **Cameroun**, les efforts de réintégration sont ancrés dans un système de coordination à plusieurs niveaux qui engage activement les institutions gouvernementales par le biais du Comité de pilotage du projet et des groupes de travail thématiques (GTT). Le Comité de pilotage assure une supervision stratégique, tandis que les GTT – en particulier le Groupe de travail sur le soutien à la réintégration – servent de plateformes opérationnelles pour le dialogue, la planification conjointe, la création de synergies et le partage d'expertise entre les ministères, l'OIM et les représentants de l'UE. Cette structure permet une aide cohérente à la réintégration alignée sur les politiques nationales. Les ministères apportent leur contribution de diverses manières, en veillant à ce que les réponses à la réintégration soient adaptées au contexte, solides sur un plan technique et appropriées collectivement.³¹

En **Gambie**, huit groupes de travail thématiques fournissent un appui technique au Mécanisme national de coordination sur les migrations, présidé par le ministre des Affaires étrangères. Parmi ceux-ci, le Groupe de travail sur le retour et la réintégration joue un rôle central. Outre les principaux ministères gouvernementaux, il compte parmi ses membres des représentants du secteur privé, des associations de personnes de retour et de l'OIM, ce qui reflète une approche large et inclusive. Le Groupe de travail constitue une plateforme importante pour intégrer les considérations de réintégration dans tous les secteurs concernés. Il se réunit tous les trimestres pour examiner les défis émergents et les activités prévues, et ses résultats sont ensuite présentés aux réunions du mécanisme national de coordination. Les délibérations du

mécanisme national de coordination sont ensuite communiquées par le président au Cabinet des ministres, et les retours et les décisions sont transmises aux groupes de travail, assurant ainsi un flux structuré et continu d'information et d'orientation dans les deux sens.

Au **Nigeria**, le système de gouvernance de la réintégration comporte cinq niveaux qui se renforcent mutuellement.

- Le Comité consultatif national sur la migration et le développement est la plateforme de plus haut niveau consacrée à la migration. Avec la participation des ministres, le Comité élabore la politique migratoire du Nigeria.
- Le GTT sur la Migration et le Développement rassemble des directeurs et d'autres représentants de haut niveau d'acteurs clés étatiques et non étatiques au niveau fédéral. Présidé par le NCFRMI, il discute des politiques formulées par le Comité consultatif national,
- Cinq groupes thématiques ont été créés au niveau fédéral pour discuter des aspects spécifiques liés à la politique migratoire nationale et aux questions migratoires. L'un de ces groupes se concentre sur le retour, la réadmission et la réintégration (RRR) : le GTT sur la migration forcée, le retour, la réadmission et la réintégration. Présidé par le NCFRMI et impliquant des représentants de haut niveau des MDA et d'autres organisations impliquées dans la réintégration, il discute des questions techniques liées au RRR. Bien qu'il ne soit pas aussi important que le GTT, il implique une majorité de ses acteurs. Au moins 100 organisations sont impliquées et elles se réunissent tous les trimestres.
- Des comités de réintégration ont été créés au niveau des États. Les entités participant au Groupe de travail sur le RRR

sont représentées et d'autres participants locaux, tels que les ministères d'État ou les ONG locales, y sont inclus. Ils discutent de questions opérationnelles, y compris les meilleures pratiques ou la facilitation des renvois. En juillet 2025, sept comités de réintégration avaient été créés et le Gouvernement prévoyait d'en augmenter le nombre. Ils se réunissent régulièrement sous la présidence du NCFRMI.

- Au niveau des États, des équipes d'experts en gestion des cas aident directement les personnes de retour à se réinsérer. Des équipes d'experts du suivi et de l'évaluation participent également au niveau local.

Selon les parties prenantes nigérianes, cette structure à plusieurs niveaux contribue fortement à l'efficacité de la gouvernance de la réintégration au Nigeria. Les principales parties prenantes se réunissent régulièrement et se connaissent donc ; elles parlent la même langue et partagent les mêmes objectifs ; elles peuvent soutenir la cohérence des politiques dans différents secteurs ; et elles sont en mesure de répondre aux spécificités locales.

- 7. Décentralisation.** La réintégration est un phénomène profondément local, et les contextes locaux peuvent être radicalement différents d'une région à l'autre dans le même pays. Les mécanismes mis en place au niveau national devraient donc être reproduits et/ou adaptés au niveau local, au moins dans les principales zones de retour. De même, les parties prenantes impliquées dans le système devraient être adaptées. Par exemple, les associations locales ou les entités du secteur privé qui sont spécifiques à une région devraient être impliquées à ce niveau, c'est-à-dire les autorités locales. Ces parties prenantes veilleront à ce que la réintégration soit adaptée aux réalités, aux possibilités et aux

priorités locales, et seront en mesure de mieux relier les personnes de retour aux services et programmes disponibles dans cette région.



*Le meilleur modèle pour assurer la durabilité au niveau individuel et structurel est un mécanisme local intégré dans les services publics.**



Au **Sénégal**, les « BAOS » (bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi des Sénégalais de l'extérieur et des migrants) visent à soutenir la réintégration des migrants, à soutenir les membres de la diaspora pendant leur séjour au Sénégal et à aider les migrants potentiels à préparer leur parcours migratoire. Ils constituent la pierre angulaire de la gouvernance migratoire, notamment en matière de réintégration, au niveau territorial. Relevant du Secrétariat d'État aux Sénégalais de l'étranger (plus précisément de la Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'étranger), ils sont chargés d'évaluer, d'orienter et de suivre les personnes de retour au niveau local. Les BAOS sont hébergés par les agences régionales de développement, qui sont responsables du développement local et de l'aménagement du territoire.

Le réseau BAOS couvre les 14 régions administratives du Sénégal, visant à fournir une couverture nationale. Après l'ouverture du premier bureau en 1987, les BAOS ont étendu leur présence territoriale en 2018–2019 à travers quatre bureaux dans des régions marquées par une forte émigration. Au fur et à mesure que les flux de retour évoluaient, d'autres régions ont été ciblées, aboutissant à la création de BAOS dans les 14 régions du Sénégal.³² La nature décentralisée de cet instrument a contribué à développer un cadre

de dialogue et de coopération au niveau régional et à localiser les politiques migratoires et le soutien à la réintégration.

En **Guinée**, le système de réintégration est fortement décentralisé, avec un rôle important joué par les acteurs locaux. Plusieurs initiatives soutiennent la poursuite de la décentralisation en Guinée, dont le projet³³ Accompagnement, mobilité, insertion et sensibilisation (AMIS) récemment financé par l'UE (DG INTPA) et mis en œuvre par Enabel et Expertise France, qui soutient le ministère de la Jeunesse dans le renforcement de ses services à la jeunesse, en s'appuyant sur sa structure hautement décentralisée et sa forte présence locale, ainsi que sur les instruments adaptés aux besoins de la réintégration déjà développés par ces structures. Récemment, le gouvernement a également créé neuf bureaux similaires au BAOS du Sénégal. Il prévoit d'augmenter leur nombre à 13.

Le mécanisme de réintégration **tunisien** (Tounesna) couvre l'ensemble du territoire. Tous les acteurs de ce mécanisme, à savoir l'Office des Tunisiens de l'étranger (OTE), le Service national de l'emploi (ANETI) et le Service de protection sociale (CGPS), sont représentés au niveau local. Les personnes de retour sont aidées directement dans les bureaux locaux et sont orientées vers les services locaux.

En **Côte d'Ivoire**, des efforts de décentralisation de la gouvernance migratoire sont en cours. Les autorités s'emploient à impliquer de manière substantielle les structures ministérielles déconcentrées, les municipalités, les chefs traditionnels et les ONG locales dans les comités décentralisés de gestion des migrations. Cela vise à garantir que les services sont fournis aussi près que possible des personnes de retour et adaptés aux contextes locaux.

8. Rôles et responsabilités clairs : Procédures opérationnelles standards (SOP) et mécanismes nationaux de référence (MNR). La manière dont les différents acteurs s'engagent dans la réintégration devrait être guidée par des SOP et/ou des mécanismes formels d'orientation, qui devraient être inclusifs et couvrir toutes les personnes de retour. Ils sont essentiels pour donner un aperçu clair des parties prenantes qui doivent intervenir à quel stade et comment, ainsi que de la coordination requise avec les autres. Ils sont également importants pour que les parties prenantes soient redevables et pour favoriser l'appropriation. En outre, des mécanismes d'orientation robustes peuvent aider à fournir des services aux personnes de retour à mesure que leurs besoins évoluent, sur une période qui n'est pas nécessairement dictée par des projets à court terme. Des mécanismes d'aiguillage robustes s'inscrivent fortement dans une logique de durabilité.

Des SOP de réintégration ont été élaborées dans la plupart des pays d'origine ciblés par l'initiative conjointe UE-OIM. Dans le cadre du Programme de protection, de retour et de réintégration des migrants (MPRR), les rôles et responsabilités des parties prenantes à la réintégration ont été clarifiés, le cas échéant, et la définition ou le renforcement des mécanismes nationaux d'orientation ont été appuyés.

*Avant, nous n'avions pas un aperçu complet de tout ce qui était fait. Avec le MPRR, nous avons mis en place une nouvelle approche pour que tous les acteurs, y compris la société civile, soient impliqués à travers la stratégie nationale de référence, en fonction de leur secteur d'intervention. **

9. Gestion des données et MEAL. Les systèmes de réintégration exigent que les pays d'origine disposent d'outils nationaux de gestion des données qui permettent l'enregistrement et le suivi des personnes de retour, ainsi que la gestion de leur cas, y compris l'échange d'informations sur leurs profils, leurs besoins et l'assistance entre les parties prenantes concernées.

*Pour nous permettre de soutenir les personnes de retour, nous avons besoin de données. Nous devons savoir qui revient, où, quels sont leurs besoins. Ce n'est qu'alors que nous pourrions nous coordonner pour qu'ils puissent recevoir l'aide dont ils ont besoin.**

Compte tenu du volume et de la sensibilité des informations concernées, ces systèmes devraient être numérisés et protégés de manière sécurisée. En outre, l'efficacité des systèmes de réintégration dépend de processus solides de Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage (MEAL). Les systèmes sont essentiels pour suivre les résultats du retour et de la réintégration, évaluer l'assistance fournie, identifier les tendances, les lacunes et les bonnes pratiques, et soutenir l'apprentissage continu et la mise à l'échelle d'approches efficaces. Alors que la gestion des données est souvent reconnue par les autorités des directeurs de l'exploitation comme un élément central des systèmes de réintégration, le système MEAL est souvent considéré principalement comme une exigence des bailleurs, même si son rôle central dans le renforcement du système doit être reconnu.

*Il est primordial de disposer de systèmes MEAL solides pour assurer des mécanismes de réintégration efficaces. Un suivi continu et une attention particulière à l'apprentissage sont particulièrement importants.**



10. Transversalisation de la réintégration. Pour assurer la cohérence des politiques et tirer parti des programmes sectoriels, la réintégration doit être intégrée dans les politiques, services et programmes sectoriels. Cela renforce les liens entre la réintégration et le développement, l'emploi, les politiques sociales et autres politiques nationales. Il offre également des services au-delà des paramètres du projet, y compris à tous les types de personnes de retour et après la fin de certains projets de réintégration. Elle est également essentielle pour accéder à des ressources qui autrement seraient difficiles à obtenir.



*La réintégration est quelque chose qui ne peut exister en tant que phénomène isolé ou domaine politique. Elle doit être intégrée dans le fonctionnement des régions et des pays. Il ne s'agit pas d'un sujet autonome avec des acteurs dédiés ; il doit être intégré dans les services et politiques existants. Ce n'est qu'en adoptant cette approche que nous pourrions espérer parvenir à une réintégration durable - des services, pas des individus. [...] La réintégration doit être abordée dans le cadre de services qui présentent un intérêt primordial pour les pays, qui sont viables parce qu'ils sont financés. Ensuite, nous pourrions sensibiliser ces services à la question de la réintégration et leur permettre d'accompagner les individus dans leur parcours de réintégration. **



*Il est crucial que les politiques migratoires nationales soient fermement ancrées dans d'autres stratégies et politiques sectorielles et y soient référencées. **



Le gouvernement **guinéen** a élaboré un ensemble de politiques qui se répondent et intègrent des considérations relatives au retour des migrants : une politique migratoire nationale, une politique nationale de l'emploi et une politique nationale de la jeunesse. Par exemple, la politique nationale de l'emploi met particulièrement l'accent sur l'emploi des personnes vulnérables, y compris les migrants de retour. La politique nationale de la jeunesse répond aux besoins des jeunes en matière d'emploi et pourrait contribuer à la réintégration des jeunes personnes de retour.

Dans le cadre de la mesure individuelle de l'UE pour l'Afrique de l'Ouest, l'action « Libérer le potentiel de la jeunesse en Afrique de l'Ouest » illustre comment des initiatives de développement plus larges peuvent intégrer le soutien aux personnes de retour dans des objectifs économiques et sociaux plus larges. L'objectif général de l'action est d'améliorer l'inclusion des jeunes des transitions économiques vertes, résilientes et adaptées au changement climatique qui s'attaquent aux causes profondes de la migration irrégulière. Ses objectifs spécifiques font explicitement référence aux migrants de retour. Conçu en complémentarité avec l'action Mieux gérer les migrations en Afrique de l'Ouest, ce programme met particulièrement l'accent sur les zones clés de départ et de retour et sur les profils spécifiques, les besoins et les défis de réintégration des personnes de retour. Il adopte une approche globale combinant le développement des compétences, l'amélioration de l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises – y compris par l'investissement de la diaspora – et le soutien au développement de la chaîne de valeur. Ces mesures devraient élargir les possibilités locales de renforcement, influencer sur la prise de décision individuelle et prévenir la migration irrégulière, tout en facilitant et renforçant la réintégration durable.

Transversaliser la réintégration signifie également que les services et structures existants devraient être utilisés autant que possible, au lieu de créer des services distincts et spécifiques pour les personnes de retour. Par exemple, lors de la création de centres de réintégration, il est généralement plus judicieux de promouvoir leur mise en place dans les centres existants et leurs liens avec les services existants, plutôt que de créer de nouveaux centres ou des centres parallèles dédiés uniquement aux personnes de retour et dotés de personnel grâce au financement de projets. Cela contribue à renforcer des systèmes nationaux (qui peuvent bénéficier à une population plus large à long terme) et à éviter ou à atténuer les lacunes lorsque le financement extérieur cesse.

*Ce boom des centres est inquiétant. Au lieu de créer de nouveaux centres de réintégration, pourquoi ne pas utiliser les centres existants, tels que ceux dédiés à l'aide sociale, qui souvent ne disposent pas d'un budget suffisant pour fonctionner ? Si des centres sociaux existaient dans les régions où les migrants rentrent et étaient soutenus, ils pourraient fournir des services adaptés aux personnes de retour mais aussi à la population locale.**

11. Allocation du budget national. Des systèmes de réintégration pleinement opérationnels, qui non seulement guident et coordonnent les politiques et les programmes de réintégration, mais soutiennent également l'offre de services aux personnes de retour, nécessitent des ressources financières et humaines. Toutefois, l'affectation de lignes budgétaires consacrées à la réintégration dans la planification budgétaire nationale reste un défi important pour tous les pays. Plusieurs pays ont pris des mesures initiales dans ce sens en allouant des ressources humaines à la coordination et à la mise en

œuvre de la réintégration ou en tirant parti de programmes et services financés par le budget national pour aider les personnes de retour.

*Les pays d'origine auront toujours besoin d'un soutien financier, mais si [les gouvernements] décident d'investir des ressources humaines et du temps de travail sur la question de la réintégration, c'est en quelque sorte financer la réintégration.**

Néanmoins, une ligne budgétaire dédiée à la réintégration n'a pas encore été allouée dans la plupart des budgets nationaux, bien que certains pays envisagent de le faire.

Au Cameroun, au Nigeria et dans de nombreux autres pays, les gouvernements ont alloué des ressources à la ministères et des agences dédiés à la question.

En Sierra Leone, le ministère de l'Intérieur a alloué une ligne budgétaire à la création d'un bureau des migrations qui coordonnera toutes les questions de migration, y compris la réintégration, avec d'autres réintégration sous la forme de ressources humaines, avec des points focaux des ministères, organismes et départements de mise en œuvre. D'ici à 2026, les principaux ministères chargés de la réintégration devraient disposer de lignes budgétaires consacrées à la fourniture d'une aide à la réintégration aux personnes de retour.

L'appropriation est une condition essentielle pour que les systèmes nationaux de réintégration soient durables. Compte tenu de la centralité – et de la complexité – de l'appropriation à cet égard, elle est décrite séparément dans la section suivante.



2 Appropriation

Pour que les systèmes nationaux de réintégration soient durables, ils doivent être appropriés et gérés par les pays d'origine. La notion d'appropriation signifie que les pays d'origine reconnaissent le système comme le leur et s'engagent à s'impliquer dans sa mise en œuvre de manière significative. Lorsque les pays d'origine endossent la responsabilité, ils sont plus susceptibles d'assumer le contrôle du fonctionnement du système et de la manière dont l'assistance est mise en place, ce qui leur permet d'aller au-delà des priorités externes.

Ce sentiment d'appropriation favorise une plus grande responsabilisation de la part des institutions locales, à la fois envers les personnes de retour et envers les entités des pays de destination qui peuvent soutenir ou faciliter le processus de retour. En fin de compte, l'appropriation garantit que la volonté de relever les défis de la réintégration trouve son origine dans les pays d'origine eux-mêmes, plutôt que d'être imposée de l'extérieur. Il intègre la réintégration dans la gouvernance normale du pays, ce qui en fait une responsabilité naturelle du gouvernement, gérée par l'ensemble des ministères concernés et traitée comme un domaine politique standard, comme tout autre.

*Notre vision est que la réintégration devienne une norme de gouvernance, une responsabilité de l'État à travers ses différents ministères. Quand on parle de réintégration sociale, on devrait penser à notre propre gouvernement avant de penser à des partenaires externes. [...] Ainsi, plutôt que d'être un processus d'appropriation, il doit être intégré dans la gouvernance normale. Ensuite, l'État allouera des fonds pour cela. Gouverner signifie anticiper.**

*L'appropriation signifie que les décisions sont prises par les pays d'origine de manière indépendante. Il se peut que cela n'aboutisse pas à la durabilité idéale que nous avons à l'esprit lors de la conception des programmes, mais si le pays d'origine prend ses décisions, c'est de l'appropriation. Pour [les partenaires externes], cela signifie accepter que quelqu'un d'autre prenne les décisions... ce qui n'est pas facile à accepter. Nous devons accepter que les gouvernements et les OSC adoptent leurs propres points de l'ordre du jour.**

La notion d'appropriation est étroitement liée aux éléments décrits dans la section précédente. Par exemple, les pays ne peuvent s'approprier les questions de réintégration que s'il existe une volonté politique et que la réintégration devient une priorité du gouvernement. La participation d'un large éventail de parties prenantes favorise un sentiment de responsabilité partagée et d'appropriation, ce qui contribue à mobiliser les parties prenantes. Les gouvernements ont un sentiment plus fort d'appropriation lorsque les initiatives s'alignent sur leurs priorités, stratégies et cadres. La pleine appropriation ne peut être obtenue que lorsque les pays n'ont plus besoin de compter sur un appui extérieur, ce qui signifie également que les états doivent allouer des ressources à la réintégration. Inversement, les gouvernements sont plus susceptibles d'investir des ressources (et des efforts) dans un système s'ils ont un fort sentiment d'appartenance à celui-ci.

L'appropriation ne peut pas être imposée de l'extérieur ; elle doit provenir des pays d'origine.³⁴ Toutefois, comme il est décrit dans la section suivante, les partenaires externes peuvent dans une certaine mesure accompagner et appuyer ce processus.



*La notion d'appropriation peut aussi impliquer une expropriation. Pour faire d'une approche la vôtre, vous devez l'enlever à quelqu'un d'autre. Dans ce cas, l'idée est que l'État assume la responsabilité mais sans oublier les partenaires techniques et financiers, et les pays d'accueil. Il y a des liens avec les pays de destination des migrants, et logiquement, le pays de destination veut garder un œil sur ce qui se passe. Cela devrait donc être placé dans un cadre bilatéral et multilatéral.**



3 Soutien externe

Malgré des progrès incontestables dans le développement de systèmes de réintégration dans plusieurs pays d'origine, les informateurs consultés s'accordent largement à dire que les gouvernements ne sont pas encore prêts à prendre pleinement en charge la réintégration. Un soutien technique et financier continu est nécessaire pour renforcer les systèmes, les institutions et les capacités du personnel des pays d'origine afin d'assurer leur capacité à diriger ces systèmes de manière durable.



*Le soutien des partenaires est essentiel. Les développements significatifs que nous avons réalisés jusqu'à présent n'ont pas encore été formalisés. Le soutien doit continuer.**



*Nous observons un changement de paradigme. Nous avons l'impression que la réintégration venait de l'extérieur, que l'État soutenait. Maintenant, l'État est directement impliqué, gère, structure son mécanisme. Le soutien des partenaires est essentiel pour renforcer les réalisations, pas pour les créer.**



Si certains bailleurs ont commencé à envisager de réduire ou d'éliminer progressivement les programmes de réintégration qui apportent un soutien direct aux personnes de retour, les partenaires techniques et financiers des pays d'origine restent essentiels et devraient continuer à soutenir la réintégration. Toutefois, le passage à des systèmes de réintégration pilotés par les pays d'origine exige une évolution dans la manière dont le soutien est fourni.

Pour favoriser le sentiment d'appropriation des pays d'origine, les partenaires techniques et financiers devraient faire confiance aux pays d'origine, les soutenir et les appuyer en fonction de leurs besoins et priorités exprimés, et placer les gouvernements des pays d'origine au premier plan, dans la mesure du possible. Cela nécessitera de trouver un meilleur équilibre entre les priorités des pays de destination en matière de gestion des migrations et les priorités des pays d'origine (principalement en matière de stabilité, de cohésion sociale et de développement durable) dans un esprit de coopération et avec une vision commune.

Les partenaires techniques et financiers externes devraient soutenir ce processus de la manière suivante.

- 1. Impliquer systématiquement les pays d'origine dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de réintégration.** Les futurs programmes devraient être conçus conjointement, en tenant compte de l'intérêt des pays de destination et d'origine pour la réintégration, afin de garantir que le rôle central des gouvernements responsables de l'exploitation est pris en compte, que les priorités nationales sont prises en considération et que les critères et paramètres sont alignés. Toutes les parties prenantes concernées devraient être impliquées, y compris les entités

gouvernementales, les autorités locales, la société civile et, si possible, les communautés et les personnes de retour elles-mêmes.

*La question est la conception des programmes. Qui décide quelles sont les composantes du programme ? Qui décide si nous avons besoin de plus de soutien en espèces ou de conseils aux personnes de retour ? Qui décide qui est assis à la table lors de la conception des programmes ? Certains pays ont déjà défini leurs priorités, mais sont-ils assis à la table lors de la conception des programmes de réintégration ? Les décisions sont prises par d'autres, mais on s'attend ensuite à ce que ces pays assument la responsabilité d'un système qu'ils n'ont pas conçu.**

2. « **Laissez-les faire !** ». Les pays d'origine ne pourront pas développer pleinement leurs systèmes tant que la gestion des programmes de réintégration restera sous la pleine responsabilité des partenaires extérieurs. Par conséquent, les acteurs locaux doivent être mis aux commandes et prendre progressivement plus de responsabilités (avec le soutien des partenaires), y compris dans la prise de décision.

*Pour que l'appropriation ait lieu, nous devons arrêter de faire des choses pour eux. Ils ne peuvent s'approprier le système que si nous les laissons faire et si nous les aidons à le faire.**

*Il y a eu d'importantes réalisations et de bonnes pratiques dans le cadre de l'Initiative conjointe, et maintenant dans le cadre du Programme pour la protection, le retour et la réintégration des migrants (PPRRM). Le gouvernement a fait le bilan de ces réalisations et se prépare à mettre en œuvre un projet pilote pour soutenir le retour et la réintégration.**

3. **Fournir une assistance technique.** Ces dernières années, les capacités des pays ont été renforcées, principalement par la formation et le soutien institutionnel. Bien que cet appui reste nécessaire, il est maintenant nécessaire de soutenir plus spécifiquement les entités locales dans la réalisation de leurs activités, notamment par des activités conjointes, un accompagnement, un mentorat et une observation des acteurs locaux.

*Je ne pense pas que le gouvernement soit capable de le faire par lui-même maintenant. L'expérience dans le traitement de certaines de ces questions est en cours de développement. [Nous savons que] le PPRM cessera un jour, le soutien des bailleurs mourra. Mais nous voulons le faire côte à côte avec l'OIM pendant un peu plus longtemps et voir si nous sommes en mesure de le gérer confortablement.**

Au Cameroun, des conseillers du ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique et du ministère des Affaires sociales ont été délocalisés dans les bureaux de l'OIM pour fournir des conseils, une orientation et un soutien psychosocial aux personnes de retour, tout en tirant directement parti de l'expérience de l'OIM.



Au Nigeria, au Ghana, en Tunisie et au Maroc, les Centres pour la Migration et le Développement de la GIZ sont situés dans les locaux des agences nationales pour l'emploi ou du ministère du Travail. En plus de permettre l'alignement sur les stratégies nationales pour l'emploi et la provision d'un soutien intégré aux demandeurs d'emploi, aux personnes de retour et aux migrants potentiels, cette configuration permet une mise en synergie des approches et des processus.

Au fur et à mesure que les gouvernements assumeront un rôle plus important dans la coordination et l'offre de services d'aide à la réintégration, ils seront confrontés à des défis et à des besoins spécifiques. Par exemple, ils pourront avoir besoin d'améliorer l'accompagnement psychosocial sensible aux traumatismes, de concevoir des projets communautaires ou d'élaborer des plans d'action opérationnels. Les partenaires techniques peuvent appuyer ces efforts en fournissant une assistance spécialisée. Ils peuvent également soutenir le renforcement des politiques et des services publics, en veillant à ce qu'ils soient adaptés et accessibles aux personnes de retour.

*Pour être performants, disposer des outils nécessaires et de l'expérience requise, nous devons travailler avec des partenaires externes. L'OIM dispose d'outils et d'une expertise solides et constitue l'agence spécialisée des Nations Unies pour les migrations ; nous devons discuter avec elle de la manière dont nous pouvons collaborer sur certains aspects : formations, visites d'étude, partage d'outils. Il nous faut ensuite permettre au gouvernement d'intégrer progressivement ces éléments.**

*Un mécanisme a été mis en place par [le pays], avec des structures nationales décentralisées et déconcentrées œuvrant dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, du soutien psychosocial, etc. Aujourd'hui, ces composantes du mécanisme doivent être renforcées en capacités. Nous devons consolider les capacités de ces structures [...] afin que le mécanisme soit opérationnel. Il s'agit d'une étape importante avant de garantir que le mécanisme puisse fonctionner pleinement et que certaines structures puissent se retirer progressivement de la mise en œuvre, tout en restant disponibles pour un appui plus ponctuel et dans le cadre d'une stratégie de sortie.**

4. **Fournir un soutien matériel.** Pour que les entités impliquées dans la réintégration puissent jouer leur rôle dans les systèmes nationaux de réintégration des pays d'origine, elles ont besoin de ressources adéquates. Jusqu'à présent, ils ont souvent eu du mal à participer aux activités d'aide à la réintégration et de suivi en raison de leur manque de matériel ou de ressources pour couvrir les coûts opérationnels tels que le transport vers les sites d'assistance et de suivi. Bien que les pays d'origine puissent allouer un budget aux activités de réintégration à l'avenir, il est peu probable que cela se produise dans la plupart des pays avant un certain temps. Les partenaires extérieurs devraient donc soutenir financièrement ces systèmes, notamment pour permettre aux entités qui les composent de mener à bien les activités et de fournir le soutien qu'ils sont censés fournir.

“

*Les ressources sont un obstacle majeur. Auparavant, le gouvernement n'avait pas les capacités en termes de personnel et d'expertise pour jouer le rôle principal qu'il voulait jouer. Nous avons donc demandé un appui pour renforcer nos capacités techniques et intellectuelles et former des fonctionnaires à la gestion des migrations. Maintenant, ce dont nous avons besoin, c'est de pouvoir accompagner et faire partie du processus. Les partenaires internationaux devraient nous aider à cet égard. Lorsqu'il y a un vol de retour, nous ne pouvons pas aller à l'aéroport, alors que les partenaires internationaux le peuvent. Si nous arrivons à l'aéroport, les partenaires internationaux ont des vestes de visibilité, nous n'en avons pas. Le partenaire international fournit une aide financière aux personnes de retour et leur propose des cours de formation, nous ne le faisons pas. Par contre le partenaire international ne dispose pas de relais locaux pour soutenir et accompagner le suivi des personnes de retour au niveau local, nous en avons. **

”

Le financement devrait être souple (pour s'adapter aux circonstances et aux évolutions) et de long terme (voir ci-dessous).

5. S'engager à soutenir des processus de long terme.

Les systèmes de réintégration prennent du temps à se mettre en place et à se développer ; ils ne peuvent pas être construits et devenir fonctionnels en quelques années. Les diverses conditions décrites ci-dessus (par exemple, élaboration d'une politique migratoire, mécanismes de coordination, SOP, mécanismes d'orientation, etc.) devraient être élaborées et mises en œuvre progressivement, avec l'appui des partenaires financiers et techniques.

“

*Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que ces pays deviennent capables de gérer la réintégration au cours d'un seul cycle de mise en œuvre de projet.**

”

“

*[Les systèmes de réintégration] prennent du temps à être installés. Un soutien à long terme est nécessaire pour leur mise en place et leur opérationnalisation.**

”

“

*Cela ne peut être que progressif, on ne peut pas imposer un modèle du jour au lendemain, et aucun gouvernement n'est capable de mettre en place un tel système en peu de temps [...]. Cela prend des années.**

”

Tout en reconnaissant que les pays en sont à différents stades de développement de leurs systèmes de réintégration et ont des besoins et des capacités variables, il est essentiel de permettre aux pays d'origine de développer leurs systèmes dans un délai approprié, d'expérimenter et de tirer parti de leurs apprentissages. Comme il s'agit d'un processus long les partenaires financiers et techniques devraient s'engager à apporter un soutien à long terme.

6. Soutenir une transition progressive.

Il n'est pas possible de passer brusquement de programmes de réintégration gérés par des acteurs externes à une assistance fournie à travers des systèmes nationaux de réintégration. Il faut une phase de transition au cours de laquelle les responsabilités seront progressivement transférées. La phase de transition doit être soutenue par des plans de transition et des stratégies de sortie pour

les programmes actuels (qui auraient dû déjà être pris en considération lors de la phase de conception). Un appui technique solide est nécessaire pendant cette période. Ces plans devraient aider à prévenir les problèmes qui pourraient découler de la transition entre les deux systèmes, y compris l'apparition de lacunes ou de retards de mise en œuvre.

« C'est une question de planification. Pour le moment, nous avons besoin de [partenaires qui mettent en œuvre des programmes de réintégration]. Mais si cela est bien planifié, le gouvernement pourrait commencer à fournir de l'aide avec le soutien technique et financier des partenaires.* »

La transition devrait être progressive à différents niveaux. En matière d'offre de services d'assistance, les parties prenantes nationales pourraient commencer à assumer une plus grande responsabilité pour les phases du processus de retour et de réintégration ou les activités dans lesquelles elles sont déjà les plus impliquées, qui sont relativement simples (par exemple, accueil à l'aéroport, conseils) ou qui s'alignent sur d'autres critères qui seront définis conjointement par les gouvernements des pays d'origine et les partenaires externes. Le soutien financier devrait correspondre à cette transition. D'un côté, le financement devrait être adapté au rôle croissant des gouvernements et au rôle décroissant des partenaires externes. Dans le même temps, certaines entités consultées ont suggéré que l'appui financier à la réintégration dans son

ensemble diminuerait progressivement tandis que les allocations budgétaires nationales devraient augmenter.

« Que les gouvernements des pays d'origine aient un rôle à jouer dans la coordination et la mobilisation des parties prenantes, ainsi que dans la coordination des programmes, c'est très important. Mais gérer la réintégration [sous tous ses aspects], c'est très compliqué. Cela ne se produira pas. Il est logique que les gouvernements soient en charge de certains aspects, tels que l'assistance post-arrivée, l'orientation vers des services adaptés, la coordination entre les initiatives, la mise en relation avec les acteurs et les services locaux ...* »

« Pour les cas vulnérables, il y a une question de responsabilité pour [les entités] qui organisent les retours et de continuité des soins. Il ne peut y avoir de changement total sans filet de sécurité. Nous pouvons donc envisager la mise en place d'un système progressif ... Peut-être pouvons-nous lancer les systèmes des pays d'origine avec des cas « simples ». Lorsqu'il n'y a pas besoin d'un soutien important, nous pouvons être plus autonomes, mais pour les cas vulnérables, les partenaires externes devront conserver plus de contrôle. Nous pourrions imaginer un système transitoire où la protection, les questions médicales ou juridiques, entre autres, resteraient couvertes par les entités responsables du retour, tandis que l'emploi, le logement ou la formation pourraient être gérés par le gouvernement.* »



*Le financement à accorder au gouvernement devrait peut-être être progressif. Petit à petit, un aspect à la fois. Plutôt que de payer pour que tout le personnel du gouvernement soit en charge de tout en une seule fois, le financement devrait être prévu pour des mesures spécifiques tandis que le reste du travail est effectué par un programme qui s'exécute parallèlement. **



7. Assurer un soutien technique et financier cohérent et coordonné.

Le soutien fourni par les partenaires techniques et financiers devrait être coordonné avec les autorités compétentes des pays d'origine, ainsi qu'entre les partenaires eux-mêmes. Dans certains pays, les bailleurs, les organisations internationales et d'autres partenaires ont déjà soutenu différents mécanismes dirigés par diverses institutions des pays d'origine ce,³⁵ qui a entraîné une confusion et une dispersion des ressources. Bien qu'une harmonisation complète ne soit pas essentielle, des efforts devraient être faits pour éviter la duplication des systèmes ou la promotion de modèles concurrents. Pour assurer la cohérence et l'impact, le soutien devrait être aligné sur les cadres politiques et opérationnels des pays d'origine, les besoins identifiés et les priorités établies.



*Ce qui est réalisable à court terme, c'est un alignement en matière de financement dans le domaine de la réintégration. Une plus grande coordination est nécessaire entre les parties prenantes : si nous travaillons à soutenir la mise en place d'un mécanisme national d'orientation, chaque partenaire [technique], l'OIM, l'ICMPD, la GIZ, ils doivent être mieux coordonnés et contribuer de manière significative [à la même approche et à la même finalité]. Nous avons donc besoin d'une meilleure coordination entre les bailleurs, y compris la DG INTPA, DG MENA, DG HOME, et entre les organisations internationales, l'OIM, l'ICMPD, la GIZ... **



8. Poursuivre le dialogue. En fin de compte, cela suppose d'adopter une perspective moins centrée sur l'UE et davantage orientée vers les pays d'origine et adaptée au contexte, d'autant plus que les retours en provenance de l'UE ne constituent souvent qu'une petite partie des flux de retour traités par les pays d'origine. Fait remarquable, les parties prenantes consultées tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination confirment que ce changement de perspective et de paradigme est déjà en cours. À cet égard, les dialogues formels et informels tels que le Processus de Rabat, les discussions menées dans le cadre des initiatives Team Europe ou la Communauté de pratiques MPI Europe³⁶ sont reconnus par les acteurs du retour et de la réintégration dans les pays d'origine et de destination comme essentiels pour améliorer la compréhension mutuelle des besoins et des priorités, et pour progresser vers des systèmes de réintégration plus adaptés et un meilleur alignement des politiques.

“

*Il y a de plus en plus de dialogues formels et de discussions informelles sur la migration. Ils permettent de considérer le retour et la réintégration d'une manière moins dramatique. Ces dialogues sont essentiels pour avancer sur ces questions. **

”

“

*Les initiatives Team Europe permettent d'avoir des discussions avec les responsables de l'UE et de partager les priorités du gouvernement. Elles permettent de mieux comprendre les besoins du gouvernement et de déterminer comment l'UE peut soutenir des programmes qui sont alignés sur nos priorités. **

”

“

*Les dialogues bilatéraux entre un pays de destination et un pays d'origine sont importants, mais nous aimerions voir davantage de dialogues de région à région. **

”

9. Soutenir un retour efficace – continuum de réintégration. D'un point de vue opérationnel, les pays de destination et les entités chargées du retour peuvent faciliter le travail des systèmes nationaux de réintégration dans les pays d'origine en menant un accompagnement de qualité et d'identification des vulnérabilités avant le départ, en informant les pays d'origine à temps et en coordonnant à l'avance tout appui spécifique nécessaire. Cela aidera les pays d'origine à mieux se préparer à accueillir et à aider les personnes de retour, notamment en mobilisant les acteurs appropriés et en préparant les services appropriés.





I Introduction

II Une réintégration non durable ?

III Promouvoir des systèmes de réintégration robustes pilotés et gérés par les pays d'origine

IV Cette approche devrait-elle être adoptée à l'échelle globale ? Limites de cette approche

V Conclusions principales

Les systèmes de réintégration pilotés et gérés par les autorités des pays d'origine peuvent contribuer à améliorer la durabilité des résultats et des services de réintégration pour les personnes de retour. De nombreuses entités dans les pays d'origine et de destination, ainsi que des bailleurs, ont intérêt à mettre en place de tels systèmes pour guider, coordonner et/ou fournir une aide à la réintégration aux personnes de retour.

Mais cette approche pourrait-elle fonctionner à l'échelle globale ? Ces systèmes sont-ils appropriés dans tous les pays et contextes ? Pourrait-elle répondre aux priorités de toutes les parties prenantes, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination ? Différents pays, et différentes entités au sein de ceux-ci, ont des points de vue différents sur les systèmes de réintégration pilotés par les pays d'origine. Si certains sont très favorables à l'élaboration de tels systèmes, d'autres expriment peu d'intérêt ou soulèvent des préoccupations quant à leur faisabilité et leur pertinence. La présente section examine les préoccupations et les limites liées à cette approche.

1 Une approche qui n'est pas universellement adéquate ou pertinente

Bien que le rationnel pour des systèmes pilotés par les pays d'origine soit convaincante, leur succès dépend de la présence de conditions nécessaires, principalement alignées sur les éléments fondamentaux décrits à la section III.1. Ces conditions comprennent la volonté politique, la capacité institutionnelle et la disponibilité des services publics pertinents.

“

*[L'idée est] de travailler avec les gouvernements des pays d'origine sur le développement de leurs systèmes de réintégration [et] de leur confier la responsabilité de coordonner la réintégration, lorsque les conditions sont réunies pour que ce travail soit effectué, en gardant à l'esprit que les contextes nationaux varient considérablement, que les pays sont plus ou moins stables et ont des capacités et des volumes [de personnes de retour] très différents.**

”

“

*Oui, les systèmes nationaux peuvent renforcer la durabilité. Des liens avec les services publics et avec les contextes locaux sont nécessaires... mais dans des contextes où cela est possible. [...] Dans de nombreux pays, cela est prématuré, plusieurs pays [partenaires du Processus de Rabat] ont des politiques publiques qui sont loin d'être satisfaisantes. Pourtant, ces politiques publiques devraient être le point de départ pour le reste.**

”

Bien que certaines de ces conditions puissent se développer au fil du temps, la volonté et l'intérêt perçu des pays d'origine à assumer la responsabilité de la réintégration sont essentiels. En l'absence d'une telle volonté, ces systèmes ne peuvent être imposés.

Bien que cela n'ait été soulevé par aucun des informateurs consultés pour le présent document, certains pays d'origine ne perçoivent peut-être pas le besoin d'investir dans la réintégration des migrants – ou peuvent ne pas avoir d'intérêt politique spécifique à le faire – en particulier lorsque les flux de retour sont limités et que la question n'est pas au premier plan dans le discours public. Ces pays préféreront peut-être maintenir le statu quo, où les partenaires extérieurs gèrent la réintégration.

2 Compétences et responsabilisation : une préoccupation commune

S'approprier les systèmes de réintégration signifie également assumer la responsabilité du processus de réintégration. Si les pays d'origine visent à gérer pleinement la réintégration – y compris l'offre de service – ils deviennent responsables devant les personnes de retour, la population dans son ensemble et les pays de destination qui ont un intérêt direct dans les résultats du retour des migrants revenant de leur territoire.

À cet égard, les pays d'origine doivent être prêts à fournir une assistance même dans des contextes où les services publics sont faibles ou où les systèmes d'orientation ne sont pas clairs. Certaines parties prenantes remettent en question la capacité des pays d'origine à le faire, en particulier compte tenu de leurs ressources limitées et des priorités concurrentes.

*Je ne suis pas entièrement confiant quant à la capacité – et non à la volonté – des gouvernements des pays tiers de faire beaucoup dans ce domaine, étant donné qu'ils ont tant d'autres problèmes. Quelle est la probabilité que [les gouvernements des pays d'origine] puissent faire eux-mêmes, et puissent donner la priorité à cela avec leur propre financement ? **

*Que feront les gouvernements lorsqu'il n'y a pas de services vers lesquels orienter les migrants ? S'ils sont en charge de la réintégration, ils sont responsables, ils doivent trouver des solutions pour tous comme le font actuellement [les organisations de mise en œuvre]. **

*Cette vision est totalement irréaliste car elle suppose que les pays disposeront de services spécifiques pour les personnes de retour. Mais les budgets de l'Etat sont limités, il est difficile de fournir des services de base à la population, ils ont des difficultés avec des questions transversales. [Avec ces systèmes] nous alourdissons de façon irréaliste ces services. **

Les frustrations des personnes de retour – qui auparavant adressaient leurs demandes à des acteurs internationaux comme l'OIM ou la GIZ – peuvent désormais viser les institutions nationales.

*Il peut y avoir une réaction politique si tout est remis aux gouvernements. Les personnes de retour bénéficieront de peu de services, ce qui pourrait créer des tensions et des problèmes politiques en Afrique du Nord et dans les régions d'origine. Il y aura des risques de manifestations et de mécontentement envers le gouvernement. Et les personnes de retour iront demander de l'aide [aux partenaires qui ont précédemment fourni une aide à la réintégration]. **

En outre, les populations nationales peuvent se demander pourquoi les personnes de retour reçoivent un soutien alors que des besoins sociaux plus larges restent non satisfaits, soulevant des dilemmes politiques sensibles autour des priorités politiques et de l'équité.

*L'appropriation signifie que [...] vous êtes en charge de la réintégration de vos citoyens de retour. Ils ont besoin de votre aide, vous devez agir, coordonner, référer, assurer le suivi. Mais ce sont des standards plus élevées que pour leurs citoyens, c'est ce que fait l'OIM [à travers des programmes dédiés]... C'est donc délicat. Comment la population [réagit] ? **

Les bailleurs et les entités dans les pays de destination restent également prudents quant à la transparence et à l'efficacité des systèmes dirigés par les pays d'origine. En l'absence de mécanismes de redevabilité solides, les fonds de réintégration risquent d'être détournés ou dilués dans des programmes de développement plus larges (voir ci-dessous), ce qui compromet l'impact escompté.

« Dans quelle mesure sommes-nous en mesure de contrôler ce qu'ils font avec le financement s'il leur est accordé ? »

« Si vous fournissez un soutien budgétaire direct, vous ne savez pas où ira l'argent. Appuiera-t-il réellement la réintégration ? »

Comme on le verra plus précisément au point suivant, les institutions des pays de destination peuvent aussi se considérer responsables devant les personnes de retour. Le transfert de la responsabilité de la réintégration aux pays d'origine réduirait considérablement leur contrôle sur le processus, ce qui pourrait les rendre réticents à le faire.

3 Gérer le continuum retour-réintégration

Un défi majeur consiste à faire le lien entre les phases précédant le départ et suivant le retour. La réintégration fait partie d'un continuum qui commence avant le départ et s'étend bien

au-delà de l'arrivée. Les programmes actuels de retour et de réintégration reposent en grande partie sur la continuité entre les phases avant et après le retour, qui est traditionnellement assurée soit par une organisation unique, soit par des accords spécifiques entre les entités responsables des phases pré-retour et de retour, et celles responsables de l'accueil et de la réintégration.

Le développement de systèmes nationaux de réintégration remet en question ce modus operandi et pourrait potentiellement perturber la continuité de la prise en charge. Il s'agit là d'une préoccupation majeure pour les entités qui facilitent les retours volontaires, car elles peuvent se sentir responsables à l'égard des personnes de retour et ne pas être en mesure de garantir un retour en toute sécurité ou l'accès aux services nécessaires dans les États membres. Une réflexion, une planification et une coordination solides seront nécessaires pour résoudre ce problème.

« La question de la continuité de la prise en charge est très importante. S'il n'y a pas de soins de santé adéquats à son retour pour une personne atteinte d'un problème de santé majeur, le retour ne peut pas se faire. S'il n'y a pas de soins adaptés aux traumatismes disponibles, le retour ne peut pas se faire. L'organisation qui facilite les besoins de retour garantit que des services adéquats seront disponibles au retour. Nous ne savons pas si les pays d'origine peuvent [garantir cela], sauf peut-être [quelques-uns d'entre eux]. Et nous ne pouvons pas compter entièrement sur d'autres entités, y compris pour les questions de protection des données et de responsabilité. Il faudra donc toujours une forme de suivi de la part de l'organisation facilitant le retour. »

“

*La gestion des cas est essentielle. Si [l'organisation qui facilite le retour] n'est pas responsable après le retour, comment la coordination avant et après le retour est-elle assurée ? Il y a un problème de vérifications préalables. Si les gouvernements gèrent la réintégration, feront-ils la gestion des cas ? **

”

Cela crée également des défis pour la protection des données, le partage des données et les systèmes d'information qui permettent l'échange d'informations.

Bien que la stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration de 2021 favorise l'appropriation nationale,³⁷ les représentants d'un certain nombre d'entités européennes consultées pour l'élaboration du présent document ont exprimé un intérêt limité pour le développement de systèmes de réintégration dans le pays car ils souhaitent rester impliqués dans les processus de réintégration et garder un certain contrôle sur l'aide fournie, considérée comme un moyen de garantir que les personnes de retour s'installent dans les pays d'origine et ne migrent pas à nouveau (voir ci-dessous). Certains de ces acteurs estiment plus pragmatique de continuer à soutenir la réintégration individuelle par le biais d'organisations internationales, d'ONG ou de prestataires de services privés.

“

*Travailler avec les prestataires de services plutôt qu'avec les pays d'origine [gouvernements] est plus pragmatique, c'est moins complexe, il n'y a pas de jeux diplomatiques. Nous voulons garder une couche d'aide à la réintégration de base pour avoir quelque chose à offrir aux personnes qui rentrent et nous pouvons nous engager, et ensuite nous pouvons alors regarder la situation existante [et] référer les gens à ces systèmes nationaux. **

”

“

*[Les fournisseurs de services tels que] les ONG ou les organisations internationales permettent une plus grande responsabilisation parce qu'ils sont basés sur des contrats, le partenaire est responsable de la qualité des services qu'il fournit conformément au contrat. C'est une relation commerciale. Bien que rendre les gouvernements [des pays d'origine] responsables est presque impossible. **

”

Bien qu'ils puissent être ouverts à tirer parti des mécanismes d'orientation des pays d'origine pour fournir un soutien complémentaire, ils veulent toujours conserver la capacité de s'engager dans une assistance spécifique pour les migrants qui optent pour le retour volontaire.

“

*Nous ne nous attendons pas à ce que les pays d'origine gèrent la réintégration de A à Z. Nous recherchons plutôt des complémentarités, avec des mécanismes nationaux d'orientation qui fournissent des services au-delà de ceux que nous offrons. **

”

4 Viabilité financière et intérêts stratégiques

La viabilité financière des systèmes de réintégration pilotés par les pays d'origine est une préoccupation essentielle. Les systèmes actuels sont largement subventionnés par les bailleurs – en particulier l'UE – ce qui soulève des questions sur l'intérêt réel pour ces systèmes et leur appropriation par les pays d'origine, ainsi que sur leur viabilité à long terme.



*Il y a quelques succès étant donné que des mécanismes de coordination, des politiques de réintégration, des mécanismes nationaux d'orientation ont été développés. Mais si ces efforts sont fortement soutenus par les budgets européens et les organisations internationales et locales, peuvent-ils vraiment être considérés comme durables ? Ces efforts sont-ils motivés par les demandes des pays d'origine ou par les ressources importantes mises à disposition, qui conditionnent l'appui à la réintégration à la mise en place de systèmes nationaux de réintégration ? Ça ne mettrait pas trop de pression sur les pays d'origine ? Cela peut être un peu artificiel.**



Si les bailleurs peuvent chercher à réduire leurs engagements financiers, leur intérêt stratégique à promouvoir des retours efficaces et durables demeure.



*Avant la réintégration durable vient le retour durable, qui constitue l'intérêt spécifique des États membres de l'UE. Ils souhaitent voir la personne revenir et ne plus repartir. Comment parvenir à un retour durable ? Dans de nombreux cas, grâce à une réintégration durable. L'assistance à la réintégration est donc un outil permettant d'assurer des retours durables. [...] Il est dans l'intérêt de l'UE de continuer à financer la réintégration afin de garantir des retours durables.**



*Si l'UE a intérêt à ce que les migrants retournent au pays, en encourageant les retours, ils n'ont pas d'autre choix que de payer pour ces retours et pour leur réintégration. L'alternative est de laisser des gens en Libye, maltraités, ou dans des centres de détention en Europe, ou de les forcer dans des chartes. C'est une question d'acceptabilité.**



La question de la continuité du financement peut être particulièrement cruciale pour les retours intra-africains. Toutefois, plusieurs informateurs ont souligné que le soutien à la réintégration des migrants revenant le long des principaux itinéraires migratoires menant à l'Europe restait également une priorité stratégique pour l'UE.



*Pourquoi l'UE finance-t-elle [les retours d'Afrique] ? Pour empêcher les migrants en route d'atteindre l'Europe. Cela pourrait être beaucoup plus coûteux s'ils arrivent en Europe, ils y resteront longtemps, ils auront besoin d'aide pendant la procédure d'asile. Organiser les retours de Libye est moins cher. Revenir beaucoup plus tôt durant le voyage est une justification majeure pour ce genre de programmes.**



Les pays d'origine, de leur côté, peuvent considérer les systèmes de réintégration comme une occasion de renforcer les services publics qui profitent à la fois aux personnes de retour et à la population en général.

“

*La réintégration individuelle [l'assistance] est une approche adoptée par les pays [émetteurs] pour encourager les retours. Les pays d'origine ne financeraient jamais l'aide à la réintégration en tant que telle, ce n'est [...] pas l'approche des pays d'origine. Ce que les pays d'origine aimeraient, c'est davantage de soutien aux systèmes d'emploi et de protection sociale, grâce auxquels ils pourraient aider les personnes de retour mais aussi d'autres jeunes et personnes vulnérables.**

”

Cependant, cette approche axée sur le développement peut ne pas correspondre aux attentes des bailleurs en matière d'assistance ciblée à la réintégration. Certains bailleurs et pays de destination expriment ainsi des préoccupations quant à la redevabilité (comme indiqué ci-dessus), notamment en ce qui concerne l'utilisation des financements – à savoir s'ils soutiendront la réintégration individuelle ou seront intégrés dans des programmes de développement plus larges – ainsi qu'en ce qui concerne l'égalité de traitement de toutes les personnes de retour.

dissuasif sur le retour volontaire, en particulier lorsque les migrants perçoivent les institutions gouvernementales comme inefficaces, corrompues ou indifférentes à leurs besoins. En raison de cette méfiance, certains migrants dans les pays de destination pourraient hésiter à opter pour le retour s'ils sont informés que leur gouvernement sera responsable de leur réintégration. Cette méfiance peut également décourager les personnes de retour de s'engager auprès des institutions gouvernementales à leur arrivée, que ce soit pour s'enregistrer, planifier leur réintégration ou accéder aux services. Ils peuvent considérer qu'il est beaucoup plus acceptable de recevoir une assistance par l'intermédiaire d'organisations internationales ou d'ONG locales, qui peuvent jouir d'un niveau de confiance plus élevé que les gouvernements.³⁸

“

*Beaucoup de migrants ont une telle méfiance envers leur gouvernement... Si vous leur dites qu'une ONG locale va les aider, ils sont d'accord, si vous leur dites que leur gouvernement va les aider, ils n'y font pas confiance et ils ne reviennent donc pas.**

”

“

*Les personnes de retour pourraient être réticentes à revenir si elles devaient être mises entre les mains de leurs gouvernements. Certains gouvernements pourraient vouloir leur enlever de l'argent ou les détenir par exemple. En travaillant avec [des organisations internationales ou des ONG], nous éliminons cette peur d'être détenus [...] ou de ne recevoir aucune assistance.**

”

5 Confiance des migrants et acceptation des systèmes pilotés par les pays d'origine

Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que la mise en place de systèmes pilotés par les pays d'origine pourraient avoir un effet

6 Perspectives futures : un changement complet ou un équilibre pragmatique ?

À mesure que les systèmes nationaux de réintégration gagnent en popularité, de nombreuses parties prenantes préconisent une accélération vers des approches plus systémiques, appropriées par les pays d'origine. Ces approches présentent de multiples avantages, comme décrit dans ce produit. Toutefois, les limites et préoccupations ci-dessus suggèrent que cette évolution ne marque pas la fin de l'aide individualisée à la réintégration.

« *Comment pouvons-nous nous éloigner des approches individuelles ? Je ne pense pas que nous puissions le faire de façon réaliste. Les États membres de l'UE poursuivront [leurs programmes nationaux mis en œuvre par] Frontex, l'OIM, Caritas, etc., parce que politiquement, il est essentiel de montrer qu'il y a des retours, donc des incitations sont nécessaires.** »

L'assistance individuelle reste politiquement et opérationnellement essentielle, en particulier pour les pays de destination de l'UE qui cherchent à encourager les retours et à maintenir la visibilité sur les résultats de la réintégration. Elle reste également essentielle pour les pays d'origine qui ont peu d'intérêt à développer et à investir dans leurs propres systèmes nationaux de réintégration. Dans le même temps, de nombreux acteurs en Europe et dans les pays d'origine favorisent de plus en plus les investissements systémiques dans l'emploi, la protection sociale et les services publics qui profitent à la fois aux personnes de retour et à la population en général, et soutiennent

des programmes qui créent des synergies et garantissent que les personnes de retour sont effectivement orientées vers ces secteurs.

Comme suggéré ci-dessus, les systèmes nationaux peuvent aider à relier le soutien à la réintégration à court terme – comme l'aide envisagée dans le cadre des programmes ARVR – à la prestation de services à plus long terme. Ils peuvent également combler des lacunes pour les personnes de retour qui ne sont pas éligibles à une aide individuelle dans le cadre de l'ARVR ou de projets de réintégration. Toutefois, lors de la transition ou de l'accélération vers des systèmes nationaux plus étendus, ou dans des contextes fragiles, les systèmes nationaux peuvent avoir du mal à soutenir toutes les personnes de retour. Dans de telles situations, l'aide individuelle à la réintégration fournie dans le cadre de programmes financés par des donateurs peut garantir qu'aucun rapatrié ne soit laissé sans assistance.

« *[En soutenant les systèmes nationaux,] l'intention est de concentrer le soutien sur les services sectoriels afin de fournir un meilleur environnement de réintégration, de mieux s'aligner sur les priorités des pays d'origine et d'éviter le chevauchement des services. Mais c'est un pari – et risqué si l'accent est mis exclusivement sur cela. Les programmes de réintégration qui prévoient une assistance aux personnes de retour peuvent au moins servir de filets de sécurité au cas où les systèmes nationaux présenteraient des lacunes importantes ou seraient confrontés à des défis importants.** »

Chaque approche comporte donc ses propres avantages et compromis et, en fin de compte, l'approche la plus appropriée – ou le juste

équilibre entre ces approches – dépendra de contextes spécifiques et devrait être définie par la coordination entre les pays d'origine et de destination.

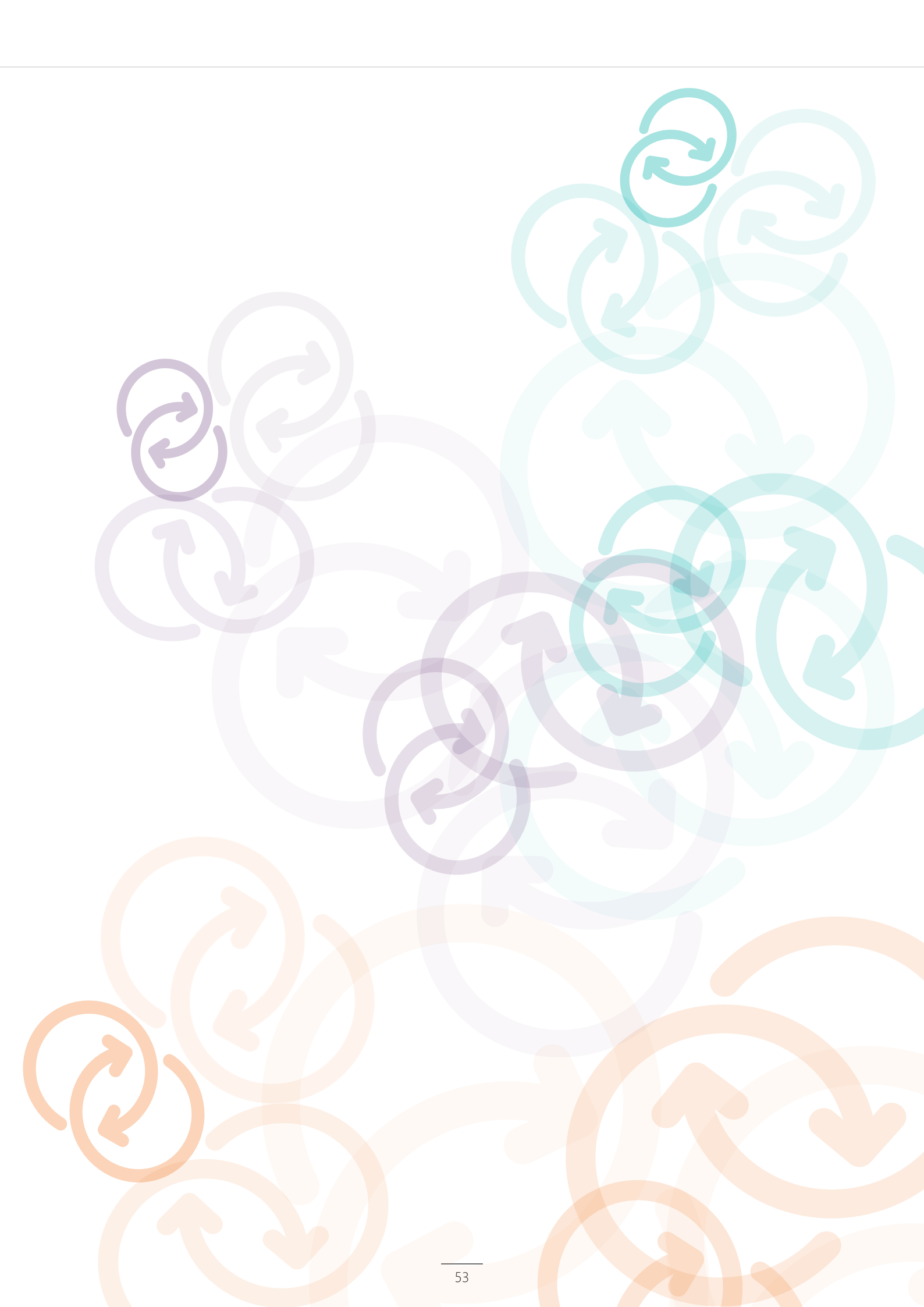
Une approche hybride – soutenant à la fois les systèmes nationaux et l'assistance individuelle – exigerait un engagement soutenu des bailleurs. Bien que cela ne corresponde peut-être pas à la réduction attendue du financement de la réintégration à moyen terme (en particulier au niveau individuel), il offre une voie pragmatique à court et moyen terme : permettre aux pays d'origine d'assumer progressivement de plus grandes responsabilités dans la gestion de la réintégration, tout en veillant à ce que les priorités stratégiques des pays partenaires (d'origine, de transit et de destination) continuent d'être prises en compte.

*Il existe un angle mort dans la réflexion de l'UE concernant la durabilité. Certains supposent qu'il ne sera plus nécessaire de financer les retours et la réintégration, pourtant cela reste nécessaire. Il faut une approche acceptable au niveau humain. Cela doit être financé.**

Une telle approche peut être particulièrement utile pendant une phase de transition. À mesure que les systèmes nationaux mûrissent et deviennent plus complets, le besoin d'une assistance individualisée par le biais de programmes spécifiques peut diminuer. Toutefois, tant que ces systèmes ne seront pas pleinement opérationnels et inclusifs, le maintien des deux types d'appui reste essentiel pour éviter les lacunes dans la prestation des services et faire en sorte que tous les personnes de retour reçoivent une assistance adéquate.

*Si vous souhaitez des résultats rapides – ce qui ne doit pas être perçu négativement – il faut prévoir une assistance directe. Mais ce type d'assistance n'est pas durable. Si l'objectif est la durabilité des systèmes et de la prestation de services, il faut soutenir [les systèmes nationaux], mais alors certains individus risquent de tomber entre les mailles du filet.**

La transition vers des systèmes de réintégration pilotés par le pays d'origine reflète une évolution plus large de la gouvernance migratoire. Elle offre des opportunités accrues en matière de souveraineté, d'amélioration de la redevabilité et de résultats plus durables. Cependant, elle exige également du réalisme : sans les conditions adéquates, un financement suffisant et la confiance entre partenaires, ces systèmes risquent de peiner à être efficaces. En fin de compte, la durabilité a un coût – un coût qui doit être reconnu, accepté et financé.



- I Introduction
- II Une réintégration non durable ?
- III Promouvoir des systèmes de réintégration robustes pilotés et gérés par les pays d'origine
- IV Cette approche devrait-elle être adoptée à l'échelle globale ?
Limites de cette approche

V Conclusions principales

Plusieurs défis affectent la durabilité de la réintégration, tant en termes de résultats individuels que de prestation de services.

La réintégration individuelle est souvent entravée par une assistance à court terme qui ne répond pas pleinement aux besoins divers et changeants des personnes de retour, dont beaucoup sont confrontés à un accès limité aux services publics et d'autres sont totalement exclus de l'aide. Sur le plan structurel, la limitation des ressources nationales et la dépendance aux projets financés par des sources extérieures et assortis de délais limités peuvent aboutir à des approches fragmentées largement façonnées par les priorités des bailleurs de fonds. Ces efforts peuvent ne pas toujours être pleinement alignés sur les stratégies plus larges de migration et de développement de pays d'origine, ni pleinement adaptés à la dynamique plus large des retours.

L'adoption d'une approche de la réintégration axée sur le développement peut améliorer sensiblement la durabilité de la réintégration.

En particulier, le développement de systèmes de réintégration pilotés et gérés par les pays d'origine peut aider à répondre à plusieurs de ces défis. Ils peuvent contribuer à garantir l'accès à des services publics adaptés selon les besoins, à mieux aligner l'assistance sur les priorités locales et à intégrer l'aide à la réintégration dans les politiques et programmes sectoriels existants, réduisant ainsi la dépendance aux programmes externes à court terme et fragmentés, et renforçant la redevabilité des pays d'origine. Animés par un désir d'appropriation et d'alignement sur les besoins nationaux, les pays d'origine – y compris dans la région couverte par le Processus de Rabat – investissent de plus en plus dans de tels systèmes,

une tendance également soutenue par les bailleurs de fonds qui cherchent à améliorer les résultats à long terme tout en réduisant progressivement le financement de l'aide à la réintégration individuelle.

Des systèmes nationaux de réintégration efficaces doivent reposer sur un ensemble d'éléments fondamentaux interdépendants et se renforçant mutuellement. Les pays d'origine qui visent à jouer un rôle plus important pour orienter, coordonner et/ou fournir un soutien à la réintégration devraient commencer à poser ces jalons.

Ces éléments clés comprennent : un engagement politique de haut niveau ; un cadre politique clair, tel qu'une politique nationale de migration et/ou une stratégie de réintégration ; une agence cheffe de file mandatée pour piloter les efforts et coordonner les parties prenantes ; un engagement inclusif au sein du gouvernement et de la société pour mobiliser des compétences diverses et favoriser l'appropriation ; des services publics accessibles et efficaces adaptés aux besoins des personnes de retour et maintenus au-delà des échéances des projets ; des mécanismes de coordination et des partenariats solides pour harmoniser les efforts et éviter les duplications ; des rôles et responsabilités clairement définis par des SOP et des mécanismes d'orientation pour optimiser le rôle des parties prenantes et assurer la responsabilisation et le soutien à long terme ; une gestion des données et systèmes MEAL adéquats ; l'intégration de la réintégration dans tous les secteurs ; la décentralisation pour refléter les divers contextes locaux et assurer l'accessibilité des services au niveau local ; et des allocations budgétaires nationales dédiées à l'opérationnalisation du système et à la prestation des services.

Pour que les systèmes de réintégration pilotés par les pays d'origine soient efficaces et durables, ces derniers doivent véritablement les prendre en charge – ce qui signifie que les gouvernements reconnaissent ces systèmes comme les leurs et s'engagent activement à les développer et à les rendre opérationnels.

L'appropriation, qui est étroitement liée aux éléments décrits ci-dessus, favorise la redevabilité, intègre la réintégration dans la gouvernance courante et encourage l'allocation des ressources, en particulier lorsque les initiatives s'alignent sur les priorités nationales et associent un large éventail de parties prenantes.

Comme la plupart des pays d'origine ne sont pas encore prêts à mener pleinement les efforts de réintégration, les partenaires financiers et techniques externes ont un rôle essentiel à jouer dans l'appui à la mise en place de systèmes nationaux de réintégration pilotés par les pays d'origine. Un appui continu est essentiel pour renforcer les capacités institutionnelles et mettre en place les éléments de base nécessaires pour développer des systèmes efficaces tels que décrits ci-dessus. Dans le même temps, la transition vers des approches de réintégration pilotées par les pays d'origine nécessite de repenser la manière dont l'aide est fournie – en donnant aux gouvernements les moyens de diriger, en alignant le soutien sur leurs priorités et en équilibrant les objectifs de gestion des migrations avec les besoins en matière de développement et de cohésion sociale.

Concrètement, les partenaires devraient systématiquement impliquer les pays d'origine dans la conception (« co-conception »), la mise en œuvre et le suivi des programmes de réintégration. Reconnaissant que les pays d'origine ne seront

pas en mesure de développer pleinement leurs systèmes tant que les partenaires externes garderont le contrôle total, ils devraient donner aux pays d'origine un rôle moteur et leur transférer progressivement les responsabilités. Parallèlement, les partenaires devraient continuer à fournir un soutien technique sur mesure (sous la forme d'activités conjointes, de coaching ou de mentorat, ainsi qu'une assistance technique spécialisée sur des aspects spécifiques) et un soutien financier pour rendre opérationnels les systèmes et assurer la prestation de services. Ce soutien doit être cohérent – coordonné avec les autorités nationales et entre les partenaires – et de long terme pour permettre le développement progressif, l'expérimentation et la consolidation du système. Les responsabilités doivent être transférées progressivement, en tenant compte des contextes, des capacités et de l'expérience spécifiques des pays d'origine. Ce transfert doit être guidé par des plans de transition et des stratégies de sortie et s'accompagner d'un appui technique solide. Entre-temps, le dialogue permanent entre les pays d'origine et de destination devrait se poursuivre, afin de favoriser la compréhension mutuelle et de progresser vers une approche plus équilibrée, axée sur le pays d'origine et adaptée au contexte.

Bien que de nombreuses parties prenantes au retour et à la réintégration reconnaissent le potentiel des systèmes de réintégration pilotés par les pays d'origine pour améliorer la durabilité des résultats et des services de réintégration pour les personnes de retour, cette approche n'est pas universellement appropriée. Comme décrit ci-dessus, cette approche repose sur un ensemble d'éléments de base, qui ne sont pas toujours présents. En particulier, la volonté et l'intérêt perçu des pays d'origine à assumer la

responsabilité de la réintégration, ainsi que la capacité institutionnelle et la disponibilité des services publics sont fondamentaux. **Les systèmes de réintégration pilotés par les pays d'origine ne sont donc pas appropriés dans tous les contextes, mais seulement lorsque certaines conditions sont remplies. De plus, certains intervenants expriment des préoccupations liées à la pertinence ou à la faisabilité des systèmes de réintégration dirigés par les pays d'origine et au transfert complet de la responsabilité aux autorités des pays d'origine.** Des préoccupations sont soulevées quant à la capacité des pays d'origine à fournir une aide à la réintégration de manière efficace et équitable, en particulier dans des contextes où les services publics sont faibles et les capacités institutionnelles limitées. Les parties prenantes craignent que les institutions nationales ne soient confrontées à des difficultés pour répondre aux attentes des personnes de retour, gérer les perceptions du public face à des besoins sociaux plus larges non satisfaits et veiller à ce que les ressources soient effectivement utilisées pour la réintégration plutôt que diluées dans des programmes de développement plus larges. Certaines entités dans les pays de destination hésitent à transférer entièrement la gestion des processus de réintégration aux pays d'origine en raison de leur volonté de garder un certain contrôle sur l'aide fournie – considérée à la fois comme une incitation aux retours volontaires et comme un moyen de répondre à leur intérêt stratégique de veiller à ce que les personnes de retour ne remigrent pas. Ils mettent également l'accent sur les défis à relever pour assurer des vérifications préalables et la continuité de la prise en charge tout au long du continuum retour – réintégration si l'aide à la réintégration est pleinement prise en charge par les pays d'origine. En outre, certaines entités des pays de destination craignent que les migrants ne soient découragés d'opter pour le retour volontaire s'ils savent que les institutions

gouvernementales de leur pays d'origine seront responsables de leur aide à la réintégration. En raison de leur méfiance à l'égard des institutions gouvernementales, les migrants peuvent considérer qu'il est beaucoup plus acceptable de recevoir une aide par l'intermédiaire d'organisations internationales ou d'ONG locales.

La consultation qui a eu lieu pour élaborer ce document et l'analyse successive, résumée dans les paragraphes ci-dessus, confirment que **les systèmes nationaux de réintégration pilotés et gérés par les pays d'origine ont un fort potentiel pour améliorer la durabilité de la réintégration** – tant au niveau individuel qu'en termes de prestation de services. Ces systèmes peuvent aider à combler des lacunes durables, telles que l'alignement limité des initiatives de réintégration sur les plans nationaux de développement et d'autres priorités locales, et l'attention limitée accordée aux personnes de retour de programmes ou de régions spécifiques. Ils peuvent contribuer fortement à favoriser une redevabilité accrue et à faire progressivement de la réintégration un domaine de gouvernance ordinaire pour les pays d'origine. Au fil du temps, elles peuvent également permettre une réduction progressive du niveau d'engagement direct et des engagements de ressources requis de la part des partenaires financiers. Toutefois, le développement et l'efficacité de ces systèmes dépendent de la présence d'éléments fondamentaux, ou de conditions propices essentielles, y compris la volonté politique, la capacité institutionnelle et des ressources adéquates. Pour aller de l'avant efficacement, il est également essentiel de reconnaître les préoccupations de certains acteurs – en particulier les acteurs de la migration et des affaires intérieures dans les pays de destination – concernant un changement de paradigme complet vers des systèmes dirigés par les pays d'origine.

À cet égard, un **dialogue soutenu est nécessaire entre les pays d'origine et de destination, ainsi qu'avec les autres parties prenantes au retour et à la réintégration, afin de définir des approches adaptées au contexte qui équilibrent les intérêts et les priorités de toutes les parties concernées.**

Les structures et mécanismes mis au point varieront nécessairement selon les contextes, en fonction du niveau d'intérêt, des capacités et des ressources disponibles de chaque pays.

La transition vers des systèmes de réintégration dirigés et pris en charge par les pays d'origine devra être progressive et soutenue par une assistance technique et financière continue. Dans de nombreux cas, cela peut impliquer un transfert progressif des responsabilités

– par exemple en commençant par des étapes spécifiques du processus de retour (par exemple, l'accueil), des domaines particuliers de réintégration (par exemple, la formation professionnelle ou le logement), ou des profils

ciblés des personnes de retour (par exemple, les migrants revenant de régions spécifiques, les jeunes hommes sans vulnérabilité spécifique).

L'engagement des pays de destination avec ces systèmes peut également être progressif. Par exemple, ils peuvent d'abord utiliser ces systèmes pour compléter l'aide à la réintégration fournie par leurs propres programmes.

À court terme, ce changement ne réduira pas le besoin de soutien technique et financier des partenaires – au contraire, des investissements soutenus seront essentiels pour développer des systèmes efficaces. Mais à plus long terme, elle peut contribuer à une utilisation plus efficace des ressources et à une réduction progressive des besoins de financement extérieur. En parallèle, les pays d'origine gagneront en autonomie, en responsabilité et en capacité d'exercer une plus grande appropriation et un contrôle plus forts sur la réintégration en tant que domaine politique national.



Ressources clés

- Altai Consulting (2021). Tirer les enseignements du FFUE – Phase 2 : Préparer la voie pour la programmation future sur la migration, la mobilité et les déplacements forcés. Disponible en anglais.
- Commission européenne (2021). Communication de la commission au parlement européen et au conseil : La stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration.
- Commission européenne (2023). Pour une stratégie opérationnelle en vue de retours plus efficaces.
- Commission européenne (2023). Document d'action pour le soutien à la gouvernance migratoire au Nigeria.
- FAiR (2024). Document de travail : Retour légitime et alternatives au retour. Disponible en anglais.
- FAiR (2025). Les voix des retournés comptent : Vers des politiques de retour plus inclusives. Note politique. Disponible en anglais.
- ICMPD/Samuel Hall (2021). Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique. Résumé exécutif. Disponible en anglais.
- ICMPD (non daté). Propriété locale pour une réintégration durable au Ghana. Rapport sur les leçons apprises. Disponible en anglais.
- IOM (2019). Handbook sur la réintégration – Guide pratique pour la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'assistance à la réintégration. Disponible en anglais.
- IOM (2019). Rapport semestriel sur la réintégration de l'Initiative conjointe UE-OIM – Mai 2017 à janvier 2019. Disponible en anglais.
- IOM (2019). Rapport semestriel sur la réintégration de l'Initiative conjointe UE-OIM n°2 – Sahel et lac Tchad. Disponible en anglais.
- IOM (2020). Procédures opérationnelles standard pour la conduite des opérations de retour, de réadmission et de réintégration des migrants au Nigeria. Disponible en anglais.
- IOM (2023). Retour au pays : Évaluer l'impact de l'assistance à la réintégration de l'OIM pour les migrants dans la Corne de l'Afrique – Rapport d'étude IMPACT n°1. Disponible en anglais.
- MPI (2021). La stratégie européenne en matière de retour volontaire et de réintégration : des avancées au sein de l'Union, mais davantage de discussions nécessaires avec les pays d'origine des migrants. Disponible en anglais.
- MPI (2022). Intégrer l'assistance à la réintégration des migrants de retour dans le contexte local : le rôle des orientations et des référencements. Disponible en anglais.
- MPI (2023). Relier l'assistance à la réintégration des migrants aux objectifs de développement. Disponible en anglais.
- MPI (2025). Le côté oublié de la déportation : le coût d'ignorer les défis de réintégration des personnes de retour. Disponible en anglais.
- Nozarian, N., Gravano N., Wadud A. J., Götzelmann A. (2017). Vers une approche intégrée de la réintégration dans le contexte du retour. OIM. Disponible en anglais.
- OCDE (2024). Retour, réintégration et remigration : comprendre les dynamiques de retour et le rôle de la famille et de la communauté. Disponible en anglais.
- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne (2025). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un système commun en matière de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'Union, et abrogeant la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil, la directive 2001/40/CE du Conseil et la décision 2004/191/CE du Conseil.
- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne (2008). Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.
- Plateforme de gestion des connaissances UE-OIM (2020). Bonnes pratiques de réintégration #5 - Etablir un dialogue permanent avec le Gouvernement pour favoriser l'appropriation et la pérennisation des mécanismes de réintégration. Cameroun.
- Plateforme de gestion des connaissances UE-OIM (2021). Produit de connaissances n°2 : Renforcer et consolider les liens entre le développement durable et les programmes de réintégration. Disponible en anglais.
- Plateforme de gestion des connaissances UE-OIM (2022). Produit de connaissance n°3, Promouvoir l'emploi des personnes de retour. Disponible en anglais.
- Processus de Khartoum (2025). Rapport de conclusions, Réunion thématique sur le retour sûr et digne et la réintégration durable : une approche partenariale pour des solutions durables pour les personnes de retour et leurs communautés (Addis-Abeba, 19–20 février 2025). Disponible en anglais.
- Processus de Rabat (2022). Plan d'action de Cadix.
- Processus de Rabat (2023). Document Final. Réunion thématique sur le retour volontaire et la réintégration. 25-26 avril, Yaoundé, Cameroun.
- Réseau européen des migrations (2024). Assistance, réseau européen des migrations informer Assistance cohérente au retour et à la réintégration, Réseau européen des migrations – Informer. Disponible en anglais.
- Union africaine (inédit). Lignes directrices continentales sur le retour, la réadmission et la réintégration. (version de travail/projet).
- Union africaine (2018). Cadre de politique migratoire pour l'Afrique.

Notes de fin

- 1 Voir Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, Objectif 21 – retour et réintégration dans la dignité.
- 2 Comme indiqué dans le document d'orientation de la Commission européenne intitulé « Vers une stratégie opérationnelle pour des retours plus efficaces », « la mise en place d'un système européen efficace et commun pour les retours est un pilier central des systèmes de migration et d'asile efficaces et crédibles, ainsi que de l'approche globale du nouveau Pacte sur les migrations et l'asile. [...] Un système européen commun et efficace de retour devrait également avoir un effet dissuasif pour contribuer à réduire les migrations dangereuses et irrégulières. » « L'objectif clé de la stratégie opérationnelle devrait être d'améliorer le fonctionnement du retour afin que le nombre global de retours effectifs augmente [...], que les retours soient mis en œuvre plus rapidement [...] et que les retours soient durables [...]. » L'un des quatre domaines prioritaires identifiés par la Commission européenne pour constituer la base de la stratégie opérationnelle concerne la promotion de la « réintégration en tant qu'élément central [...] dans le système de retour de l'UE, tant pour les retours volontaires que forcés. » (Commission européenne (2023). Vers une stratégie opérationnelle pour des retours plus efficaces).
- 3 Parlement européen, Conseil de l'Union européenne (2008). Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (résumée [ici](#)).
- 4 Commission européenne (2021). Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil : La stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration. « La Commission adopte la [stratégie] visant à promouvoir le retour volontaire et la réintégration en tant que partie intégrante d'un système commun de l'UE pour les retours et à améliorer l'efficacité globale de la politique migratoire de l'UE, objectifs clés du nouveau Pacte sur les migrations et l'asile. La stratégie identifie les défis à relever et propose des mesures pratiques, fondées sur 7 piliers, pour renforcer le cadre juridique et opérationnel des retours volontaires en provenance d'Europe et des pays de transit, améliorer la qualité des programmes de retour et de réintégration, établir de meilleurs liens avec les initiatives de développement et renforcer la coopération avec les pays partenaires. » (Commission européenne, Nouvelle stratégie de l'UE sur le retour volontaire et la réintégration : Questions et réponses). La Stratégie « vise également à surmonter la fragmentation des approches [...] et de promouvoir la coordination entre toutes les parties prenantes impliquées dans le retour et la réintégration. » (Processus de Rabat (2023), document final : Réunion thématique, Retour volontaire et réintégration).
- 5 Commission européenne (2025). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un système commun en matière de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'Union et abrogeant la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil, la directive 2001/40/CE du Conseil et la décision 2004/191/CE du Conseil. La proposition, destinée à remplacer la Directive de 2008, vise à « mettre en place des procédures de retour plus rapides, plus simples et plus efficaces dans l'ensemble de l'Union européenne » (https://home-affairs.ec.europa.eu/news/new-common-european-system-returns-2025-03-11_en). Elle prévoit la possibilité d'établir des centres de retour en dehors du territoire de l'UE.
- 6 Ces flux se sont poursuivis depuis, tandis que les retours en provenance du Maroc, d'Algérie et de Tunisie ont également augmenté de manière significative (plus récente).
- 7 Fair (2025), Returnee Voices Matter : Vers des politiques de retour plus inclusives, synthèse.
- 8 De nombreux pays d'origine africains considèrent le retour et la réintégration sous divers angles, non seulement liés à la migration irrégulière mais aussi aux avantages que les pays d'origine peuvent tirer des personnes de retour, notamment en termes de compétences et de qualifications. Le retour et la réintégration sont abordés dans trois piliers différents du cadre de politique migratoire de l'Union africaine pour l'Afrique, à savoir la gouvernance migratoire, la migration irrégulière et les piliers de la migration de main-d'œuvre et de l'éducation. L'Union africaine est également en train de finaliser les directives continentales sur le retour, la réadmission et la réintégration, qui matérialisent la volonté des États membres de l'UA d'avoir leur propre narratif sur le retour et la réintégration.
- 9 Notamment par le biais du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des personnes déplacées en Afrique (FEUE pour l'Afrique), et plus récemment par le biais d'autres instruments de financement de l'UE, comme brièvement présenté ci-dessous. Parmi les exemples figurent l'*Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants* (financée par l'EUTF pour l'Afrique et mise en œuvre par l'OIM) ; le projet *renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Sénégal* (financé par l'EUTF pour l'Afrique et mis en œuvre par l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID), l'Agence française de développement (AFD) et l'OIM); et le projet *Prospect* (financé par l'UE par le biais de la facilité de retour et de réintégration et mis en œuvre par l'ICMPD au Nigeria).

- 10 Le retour et la réintégration ont, par exemple, fait l'objet de discussions lors des réunions suivantes :
 - Réunion thématique du processus de Rabat – retour volontaire et réintégration, 25–26 avril 2023, Yaoundé, Cameroun.
 - Réunion thématique du processus de Khartoum – retour sûr et digne et réintégration durable : A Partnership Approach to Sustainable solutions for Returnés and their Communities, 19 et 20 février 2025, Addis-Abeba (Éthiopie).
- 11 Processus de Rabat, www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/tm-voluntary-return.
- 12 Processus de Rabat (2023), document final : Réunion thématique, Retour volontaire et réintégration.
- 13 Réalisé entre mai et septembre 2025.
- 14 Il convient de noter que les informateurs interrogés sont tous des acteurs de la migration directement impliqués dans le retour et la réintégration, que ce soit en tant que praticiens, décideurs ou bailleurs de fonds. L'analyse présentée dans le présent document reflète essentiellement leur point de vue, qui ne reflètent pas nécessairement celles de hauts fonctionnaires ou de représentants d'autres ministères et entités.
- 15 Conduite entre le 30 juin et le 5 juillet 2025.
- 16 Voir encadré sur le concept de « systèmes de réintégration » ci-dessous pour plus de détails sur ce qui est compris par niveau « systémique ».
- 17 Cette question est détaillée plus en détail dans le présent document.
- 18 Nozarian N., N. Graviano, A. J. Wadud, A. Götzelmann (2017), [Vers une approche intégrée de la réintégration dans le contexte du retour](#), OIM.
- 19 La stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration de 2021 fait également référence à ces éléments : « *La durabilité est un concept à multiples facettes qui englobe les besoins et les vulnérabilités de l'individu, la réintégration économique, sociale et psychosociale dans la communauté, la rentabilité pour les bailleurs de fonds et la contribution au développement local. En plus de soutenir les personnes de retour individuellement, le concept de réintégration durable a pour objectif plus large de renforcer les capacités des communautés d'accueil, du secteur privé et des parties prenantes locales.* »
- 20 Une entité consultée a en effet souligné que la durabilité ne peut être déterminée qu'à un niveau structurel, car la réintégration individuelle dépend fortement de questions contextuelles et de choix individuels. « *Nous ne parlons pas de réintégration durable des individus parce qu'aucun chemin individuel n'est garanti pour être durable. La durabilité individuelle est une question de choix individuels. Au lieu de cela, nous devons parler de durabilité des systèmes et des approches, qui ont l'obligation d'être durables. Les pays d'origine doivent avoir des systèmes en place pour permettre la réintégration.* »
- 21 Mener des recherches solides fondées sur les données issues des programmes de réintégration serait très pertinent pour confirmer, nuancer ou démystifier si la réintégration des migrants est généralement durable ou non. À cet égard, l'étude d'impact de l'OIM développée dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants dans la Corne de l'Afrique fournit une méthodologie solide qui peut être utilisée dans d'autres régions (y compris la région du processus de Rabat) et pour effectuer une analyse comparative entre les contextes et programmes nationaux. De plus amples informations sont disponibles sur la [page Web de l'étude D'IMPACT](#).
- 22 À cet égard, il convient de noter l'évolution de l'aide à la réintégration au cours de la dernière décennie, une attention beaucoup plus grande étant accordée aux dimensions sociale (accès aux services publics de base, par exemple) et psychosociale (répondre aux besoins psychologiques des rapatriés, appuyer le rétablissement de leurs réseaux sociaux et lutter contre la stigmatisation) de la réintégration. Un nombre croissant de programmes, financés par des bailleurs de développement (notamment l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants en Afrique financée en grande partie par la DG INTPA) ou mis en œuvre par des agences de développement, ont en effet appliqué une approche de la réintégration orientée vers le développement et intégrée, abordant les dimensions économiques, sociales et psychosociales de la réintégration aux niveaux individuel, communautaire et structurel. Une telle approche est désormais largement reconnue comme une bonne pratique et même les programmes financés par des donateurs autres que des bailleurs de développement tiennent généralement compte des différentes dimensions de la réintégration (alors qu'ils restent souvent axés sur le niveau individuel). Voir OIM (2019), [Manuel de réintégration - Guide pratique sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration](#).
- 23 Pour plus d'informations sur les défis liés à l'emploi pour les rapatriés, ainsi que des exemples, des bonnes pratiques et des recommandations à cet égard, voir le Centre de gestion des connaissances UE-OIM (2022), [document de connaissances n°3 – favoriser l'emploi des rapatriés](#), série de documents de connaissances sur la réintégration durable.
- 24 « Alors que l'attention politique dans les pays de destination a été concentrée sur les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR), en particulier pour les migrants ayant fait l'objet d'un arrêté d'expulsion, [ils] ne représentent qu'une fraction des mouvements de retour plus larges. » (OCDE (2024), [retour, réintégration et remigration : Comprendre la dynamique du retour et le rôle de la famille et de la communauté](#)).

- 25 Bien que les données sur les flux migratoires de retour soient généralement incomplètes, plusieurs études illustrent l'ampleur des retours par rapport au nombre de migrants aidés dans le cadre de programmes de réintégration. Voir, par exemple, OCDE (2024), retour, réintégration et re-migration : « *au Maroc, les estimations de retour annuel depuis 2000 vont de 10 000 à 40 000 selon la source des données, dépassant de loin les 4 800 migrants de retour qui ont reçu une assistance de l'AVRR entre 2013 et 2022. En Tunisie, l'enquête MED-HIMS indique qu'environ 115 966 migrants sont revenus entre 2000 et 2020, avec une moyenne de 5 800 retours par an, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne annuelle de 183 migrants de retour qui ont reçu l'AVRR depuis 2013. Ces chiffres suggèrent que l'AVRR ne représente qu'une petite fraction – au mieux 5 % – des mouvements de retour totaux dans ces régions.* »
- 26 Les migrants rentrant dans le cadre de programmes de retour volontaire ne constituent qu'une partie des flux de retour vers les pays d'origine d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique du Nord. En effet, les migrants rentrent également de manière auto-organisée, par le biais de programmes de retour forcé, ou de pays où les programmes AVRR ne sont pas disponibles (ou qui fournissent une assistance pour le voyage de retour mais pas pour la réintégration). En outre, plusieurs pays d'origine participant au Processus de Rabat sont confrontés à des mouvements de déplacés internes, y compris des retours.
- 27 Ces programmes comprennent le programme de protection, de retour et de réintégration des migrants (MPRR) mis en œuvre par l'OIM, le programme de réintégration de l'UE (EURP) géré par Frontex et mis en œuvre par ses partenaires chargés de la mise en œuvre, les projets ARVR nationaux des États membres de l'UE (généralement mis en œuvre par l'OIM et/ou des ONG) et différents programmes de renforcement des capacités (souvent mis en œuvre par les agences migratoires et de développement des États membres de l'UE, des organisations internationales et les ministères et agences des pays d'origine, et financés, entre autre, à travers le Mécanisme pour la migration et le déplacement forcé, des financements bilatéraux de l'UE en faveur de pays d'origine prioritaires, et des actions dans le cadre des Mesures Individuelles de l'UE pour l'Afrique de l'Ouest).
- 28 La liste n'est peut-être pas exhaustive, mais elle illustre la variété des projets et des acteurs externes impliqués dans la réintégration au Nigéria. Certains de ces projets et d'autres projets antérieurs visaient à renforcer la gouvernance de la migration et de la réintégration au Nigéria par le biais d'un soutien politique, d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités.
- 29 Pour plus d'analyses et de recommandations sur les liens entre le développement durable et la réintégration durable, voir le Centre de gestion des connaissances UE-OIM (2021), [Document de connaissances n° 2, Encourager et renforcer les liens entre les programmes de développement durable et de réintégration](#).
- 30 On peut faire valoir qu'une politique migratoire nationale (ou une politique/stratégie de réintégration) n'est pas une condition préalable à la mise en place de systèmes nationaux de réintégration, car la réintégration peut également être intégrée directement dans les politiques sectorielles (comme indiqué ci-dessous). Toutefois, tout en reconnaissant l'importance de la transversalisation des questions de réintégration, plusieurs parties prenantes consultées pour le présent document ont souligné la valeur d'une politique migratoire en tant que cadre qui clarifie le rôle d'un pays dans la réintégration et soutient le développement de mécanismes nationaux de réintégration. La manière dont une politique migratoire ou une stratégie de réintégration interagit avec la transversalisation de la réintégration pourrait constituer un domaine intéressant pour de futures recherches.
- 31 Plateforme de gestion des connaissances UE-OIM (2020). [Bonnes pratiques de réintégration #5 – établir un dialogue permanent pangouvernemental pour favoriser l'appropriation et la pérennité des mécanismes de réintégration au Cameroun](#).
- 32 Différents projets ont soutenu cette expansion, notamment le projet Gouvernance Migration et Développement mis en œuvre par la Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'étranger (DGASE) et l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) et financé par le FFUE.
- 33 Plus d'informations sont disponibles sur la page web AMIS.
- 34 Quelques informateurs clés consultés ont souligné qu'à moins qu'un système ne soit conçu et construit par COOS, il ne peut y avoir de propriété. Soit un système est développé par les COOS et il peut donc y avoir appropriation par les COOS, soit les COOS développent des systèmes avec des partenaires externes, et dans ce cas, il faut parler de « co-développement » et de « co-propriété » de ces systèmes.
- 35 Cela n'est pas spécifique aux pays partenaires du Processus de Rabat. Ce problème est visible dans d'autres régions où différents bailleurs ont aidé différentes organisations à établir et à renforcer différents mécanismes d'orientation.
- 36 Plus d'informations disponibles sur la [fiche d'information du projet](#).
- 37 La stratégie « propose une approche qui favorise une action cohérente, forge des liens plus étroits avec les initiatives de développement et les stratégies nationales des pays partenaires, renforce leurs capacités et encourage leur appropriation du retour, de la réadmission et de la réintégration de leurs ressortissants ». (Commission européenne (2021). [Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil : La stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration](#)).
- 38 Il est important de noter, cependant, que plusieurs parties prenantes soutiennent que placer le gouvernement au premier plan peut, en fait, aider à (re)construire la confiance des migrants dans leur pays d'origine, renforçant ainsi les perspectives de réintégration durable.

Annexe ►

Entités consultées

Pays partenaires du Processus de Rabat

Pays	Ministère/Bureau/Agence
Belgique	Enabel (Agence belge de développement)
Belgique	Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile)
Cameroun	Ministère des relations extérieures
Côte d'Ivoire	Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens à l'étranger
France	Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
Gambie	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens à l'étranger
Allemagne	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Guinée	Ministère des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger
Sénégal	Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères
Sierra Leone	Ministère de l'Intérieur
Espagne	Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations
Tunisie	Office des Tunisiens à l'étranger (Office des Tunisiens à l'étranger, OTE)

Institutions régionales

Entité	Institution/Direction/Agence
Union africaine	Commission de l'Union africaine
Union européenne	Commission européenne – Directorate-General for International Partnerships (DG INTPA)
Union européenne	Commission européenne – Directorate-General for Migration and Home Affairs (DG HOME)
Union européenne	FRONTEX – l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
Union européenne	Délégation de l'Union européenne en Tunisie
Union européenne	Délégation de l'Union européenne au Sénégal

Organisations internationales

Organisation	Unité/région
ICMPD	Région panafricaine
ICMPD	Mécanisme pour le retour et la réintégration (RRF) – Initiatives Globales
ICMPD	Direction Politique, Recherche et Stratégie de l'ICMPD – Expertise thématique RRR
OIM	Siège de l'OIM à Genève

Groupes de réflexion et de recherche

Type d'entité	Entité
Organisation de conseil	Altai Consulting
Groupe de réflexion	Migration Policy Institute (MPI) Europe

Etude de terrain au Nigeria

Type d'entité	Entité
MDA	Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (NCFRMI)
MDA	Ministère fédéral des Affaires humanitaires et de la Réduction de la pauvreté
MDA	Ministère fédéral du Travail et de l'Emploi
MDA	Direction nationale de l'emploi (NDE)
MDA	Ministère fédéral de l'Education
MDA	Ministère fédéral de la Santé
MDA	Service nigérian de l'Immigration (NIS)
MDA	Programme national d'intervention sociale (NSIP)
MDA	Ministère fédéral de la Communication, de l'Innovation et de l'Economie numérique
MDA	Ministère fédéral de la Justice
ONG locale	Association des femmes rapatriées
ONG locale	Initiative citoyenne patriotique
ONG locale	Fondation Web of Hearts (Centre de réintégration des migrants)
Secteur privé	Chambre de commerce et d'industrie de Lagos
Secteur privé	Lani Consulting/Lani Group
Organisation internationale	ICMPD
Organisation internationale	OIM
Agence de développement	GIZ (Centre pour la migration et le développement)
UE	Délégation de l'Union européenne au Nigeria

PRENDRE CONTACT

Visitez le site web du Processus de Rabat
pour rester informé :
www.rabat-process.org

Contactez le Secrétariat du Processus de Rabat
pour toute question concernant le Dialogue :
rabatprocess@icmpd.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :
 **[linkedin.com/company/rabat-process](https://www.linkedin.com/company/rabat-process)**
 **x.com/Rabat_Process**

Mentions légales : janvier 2026
International Centre for Migration Policy Development
2 Place du Champ de Mars, 4e étage
1050 Bruxelles, Belgique

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ICMPD et ne reflète pas
nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Dans le cadre du Programme
de soutien au Dialogue Afrique-UE sur les migrations et la mobilité (MMD)

Financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD

